

# L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

## ABONNEMENTS

à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
 France et Algérie : Un an... 25 fr.  
 — Six mois... 14 fr.  
 Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.  
 — Six mois... 18 fr.

Parassant le Vendredi

Redacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

## INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres  
 Annonces en 7 points..... 2 50  
 Réclames en 8 points..... 4 »  
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces  
 et réclames d'émission.

TELEPHONE : Central 46-61

N° 1324. — 52<sup>e</sup> volume (3)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2<sup>e</sup> Arr<sup>e</sup>)

Vendredi 20 Juillet 1917

## SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Emission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	Avances s' valeurs mobilières	escompte	Avances s' valeurs mobilières	
<b>FRANCE — Banque de France</b>									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739			3½
1917 5 juillet...	5.291	263	20.112	2.528	1.880	1.138			5
1917 12 juillet...	5.293	262	20.197	2.462	1.713	1.159			5
1917 19 juillet...	5.296	262	20.205	2.537	1.749	1.144			5
<b>ALLEMAGNE — Banque de l'Empire</b>									
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63			4
1917 23 juin.....	3.071	73	10.275	6.435	11.983	11			5
1917 30 juin.....	3.072	80	10.873	7.116	13.703	11			5
1917 7 juillet...	3.072	87	10.896	6.671	13.121	13			5
<b>ANGLETERRE — Banque d'Angleterre</b>									
1914 23 juillet...	1.004		733	1.055	841				3
1917 28 juin.....	1.438		985	3.128	2.506				5
1917 4 juillet...	1.381		1.005	3.264	2.777				5
1917 11 juillet...	1.336		998	3.153	2.713				5
<b>DANEMARK — Banque Nationale</b>									
1914 31 juillet...	110		219	24	94	15			6
1917 30 avril.....	242	3	421	67	98	21			5
1917 31 mai.....	252	3	418	72	84	22			5
1917 30 juin.....	276	4	426	100	77	20			5
<b>ESPAGNE — Banque d'Espagne</b>									
1914 10 juillet...	543	730	1.919	498	446	170			4½
1917 23 juin.....	1.542	757	2.458	795	427	440			4½
1917 30 juin.....	1.574	756	2.477	797	425	428			4½
1917 7 juillet...	1.581	748	2.527	807	430	450			4½
<b>HOLLANDE — Banque Néerlandaise</b>									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130			3½
1917 16 juin.....	1.265	16	1.557	136	126	175			4½
1917 23 juin.....	1.267	16	1.551	139	125	167			4½
1917 30 juin.....	1.316	16	1.605	126	127	166			4½
<b>ITALIE — Banque d'Italie</b>									
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	115			5½
1917 20 mai.....	834	66	4.051	860	532	359			5
1917 31 mai.....	833	66	4.115	833	525	357			5
1917 10 juin.....	834	65	4.155	813	517	337			5
<b>ROUMANIE — Banque Nationale</b>									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47			5½
1917 14 janvier...	493	0	1.485	178	210	58			5
1917 21 janvier...	493	0	1.501	209	210	58			5
1917 28 janvier...	493	0	1.514	205	214	58			5
<b>RUSSIE — Banque de l'Etat</b>									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518			5½
1917 29 mai.....	3.945	329	31.374	5.814	24.844	3.497			6
1917 5 juin.....	3.950	320	31.705	5.809	25.194	3.643			6
1917 14 juin.....	3.954	322	32.469	5.478	26.106	3.833			6
<b>SUEDE — Banque Royale</b>									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41			5½
1917 31 mars.....	270	6	614	195	355	76			5½
1917 30 avril.....	272	6	608	182	328	71			5½
1917 31 mai.....	284	6	607	174	334	70			5½
<b>SUISSE — Banque Nationale</b>									
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	20			3½
1917 23 juin.....	341	53	500	124	190	16			4½
1917 30 juin.....	341	52	540	103	201	16			4½
1917 7 juillet...	340	52	529	112	194	16			4½

## REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

### Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	20 juin 1917	27 juin 1917	4 juillet 1917	11 juillet 1917	18 juillet 1917
Londres.....	25.224	25.17½	27.155	27.155	27.155	27.155	27.155
New-York.....	518.25	516	570	570	570	570	570
Espagne.....	500	482.75	672.50	669.50	672	668.50	657
Hollande.....	208.30	207.56	237.50	237	237	238	237.50
Italie.....	100	99.62	79.50	80	79.50	79.50	79.50
Pétrograd.....	266.67	263	130.50	131	127	138	133.50
Scandinavie..	138.89	138.25	174	175	176	178.50	179.50
Suisse.....	100	100.03	117.50	118.50	120.50	122.50	125
Canada.....	518.25		572	573	578	573	574

### Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	20 juin 1917	27 juin 1917	4 juillet 1917	11 juillet 1917	18 juillet 1917
Londres.....	100 liv.	99.82	107.66	107.66	107.66	107.66	107.66
New-York.....	» dol.	99.56	109.99	109.99	109.99	109.99	109.99
Espagne.....	» pes.	96.55	134.50	133.90	134.40	133.70	131.40
Hollande.....	» flor.	99.64	114.02	113.78	113.78	114.25	114.01
Italie.....	» lire.	99.62	79.50	80	79.50	79.50	79.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	48.9375	49.125	47.625	51.75	50.0625
Scandinavie..	» couf	99.46	125.28	126	126.72	128.52	129.24
Suisse.....	» fr.	100.03	117.50	118.50	120.50	122.50	125
Canada.....	» dol.		110.37	110.37	111.53	110.57	110.76

### Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	19 juin 1917	26 juin 1917	30 juin 1917	10 juillet 1917	17 juillet 1917
Paris.....	25.224	25.18½	27.375	27.28	27.395	27.435	27.375
New-York.....	4.86½	4.871	4.76½	4.76½	4.76½	4.76½	4.76½
Espagne.....	25.22	25.90	20.42	20.15	20.30	20.45	20.70
Hollande.....	12.109	12.125	11.54½	11.52½	11.54	11.535	11.535
Italie.....	25.22	25.268	34.10	34.20	34.15	34.35	34.35
Pétrograd.....	94.58	95.80	205.½	203	206	206.½	217½
Portugal.....	53.28	46.19	31	31	31	31	32
Scandinavie..	18.15	18.24	15.72	15.62	15.60	15.15	15.25
Suisse.....	25.22	25.18	23.50	23.25	23.15	22.35	22.25

### Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	19 juin 1917	26 juin 1917	30 juin 1917	10 juillet 1917	17 juillet 1917
Paris.....	100 fr.	100.14	92.14	92.45	92.07	91.93	92.07
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	123.51	125.16	124.24	122.33	121.84
Hollande.....	» flor.	99.87	104.89	105.07	104.93	104.96	104.96
Italie.....	» lire.	99.82	74.96	74.75	74.86	73.43	73.43
Pétrograd.....	» rou.	98.77	46.02	46.59	45.91	45.81	33.49
Portugal.....	» mil.	86.69	58.18	58.18	58.18	58.42	60.06
Scandinavie..	» cou.	100.85	115.52	116.27	116.41	119.86	119.08
Suisse.....	» fr.	100.17	107.33	108.48	108.95	112.85	113.36

La semaine sous revue a été marquée par une baisse sensible du *change espagnol* et une nouvelle hausse du *change suisse*. La *piastre* a fléchi de 10 points par rapport à son cours du 11 juillet. Elle clôture offerte à 6,57; elle avait commencé le mois à 6,74. Cette réaction est due, en partie, aux importants envois d'or faits par l'Amérique dans la dernière quinzaine, la plupart de ces envois étant réglés indirectement par Paris. Mais l'inquiétude que provoque, dans certains milieux financiers, la crainte des troubles politiques dont la Péninsule est menacée n'y est pas non plus étrangère. Par contre, le *franc suisse* a porté sa prime à 25 % et on a l'impression que la devise helvétique reste très recherchée à ce prix. Les

prisonniers français transférés en Suisse sont de plus en plus nombreux et les sommes remises par le gouvernement et les familles pèsent d'un poids relativement lourd dans la balance de nos dettes vis-à-vis de la Confédération. D'autre part, les restrictions apportées par les Etats-Unis dans leurs envois aux pays neutres contribuent à réduire les engagements commerciaux de nos voisins. Ces deux causes agissent dans le sens de la hausse du franc suisse.

C'est à cette dernière que l'on peut également attribuer, dans une certaine mesure, la hausse enregistrée par la *couronne suédoise*, qui clôture à 1,79 1/2. La *couronne norvégienne* reste à 1,70 1/2 et la *couronne danoise* gagne un centime, à 1,67. L'Italie est sans changement à 79 1/2. Quant au *rouble*, il a reperdu une partie de son gain de la semaine dernière. Le 17 juillet, il s'inscrivait à 1,33 1/2, contre 1,38 le 11. Mercredi, il ne s'est traité en bourse aucune opération, en raison des difficultés qu'éprouvent les maisons françaises à faire effectuer leurs transferts dans les banques russes de Petrograd. Celles-ci n'acceptent plus de versements en roubles sur les comptes des particuliers ou Sociétés résidant à l'étranger, sauf autorisation spéciale de la chancellerie des opérations de crédit. C'est, paraît-il, l'application d'une décision du ministre des Finances, dont la presse avait parlé, vers le milieu de juin, comme d'une éventualité prochaine. Mais aucune information autorisée n'a, semble-t-il jusqu'ici, porté le nouveau règlement à la connaissance des intéressés. On aurait pu s'attendre à ce que l'ambassade de Russie prit officiellement cette initiative afin de réduire au minimum le trouble qu'une pareille mesure ne peut manquer de porter sur le marché du rouble.

La reprise de la *livre sterling* et du *dollar* s'est encore accentuée cette semaine sur le marché libre. De 27,30 le 11 juillet, le cours du *chèque sur Londres* s'est relevé à 27,39 1/2 et celui du *câble New-York* a passé également de 5,73 à 5,75. Il ne s'agit pas ici de *règlements commerciaux* consécutifs à des importations de marchandises anglaises ou américaines. Pour cette catégorie de demandes, on le sait, les débiteurs ont la possibilité d'obtenir du change à 27,15 1/2 pour la *livre sterling* et à 5,70 pour le *dollar*, c'est-à-dire à des prix beaucoup plus avantageux que ceux rappelés plus haut. Il s'agit d'arbitrages et « *d'autres opérations* » sur lesquelles l'état d'incertitude ou on a laissé le marché du change ne nous permet pas d'avoir de précisions.

On nous a parfois accusé, bien à tort d'ailleurs, d'avoir la phobie des arbitragistes. Nous apprécions autant qu'il faut l'utilité de leur rôle et nous n'ignorons pas que c'est par leur intermédiaire que s'opère une meilleure répartition des moyens de change dont nous pouvons disposer. C'est par leurs opérations que nous arrivons à solder une partie du déficit de notre balance sur l'Espagne, la Suisse, la Hollande ou les Pays scandinaves, à l'aide des livres sterling et des dollars moins rares, relativement, sur le marché que les devises directes sur ces pays. Nous leur reprochons seulement de se montrer, même dans le moment présent, plus attachés aux profits qu'à l'honnête fonction de niveleurs des cours et de ne pas hésiter devant l'emploi de manœuvres patriotiquement répréhensibles pour arriver à accroître leurs petits bénéfices. D'autre part, nous pensons — non sans avoir de sérieuses raisons pour cela — qu'il y aurait intérêt à être mieux renseigné sur la nature et l'origine des transactions négociées sous le pavillon de « *l'arbitrage* » ainsi que sur le caractère de ces « *d'autres opérations* » dont l'importance s'est notablement accrue depuis quelque temps.

Nous avons souvent réclamé ici même l'organisation de ce contrôle et notre directeur, dans un

article dont on pourra relire plus loin des extraits, en montra l'impérieuse nécessité dès le mois de juillet 1915. Puisqu'on paraît maintenant décidé à l'établir, on ne peut nous refuser le droit d'applaudir à cette initiative et de lui souhaiter bon succès. Il n'est d'ailleurs nullement question, comme on l'a prétendu de divers côtés, d'entraver les négociations de change, mais simplement de voir un peu plus clair dans ce qui se passe sur le marché libre et de surveiller les règlements auxquels sont employés nos ressources extérieures. C'est le moins que puisse exiger l'Etat lorsqu'il s'agit, en somme, d'un marché sur lequel se joue notre crédit monétaire et auquel continuent d'avoir accès des gens de toutes nationalités.

#### Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	19 juin 1917	26 juin 1917	3 juillet 1917	7 juillet 1917	17 juillet 1917
Paris .....	5.184	5.167	5.761	5.744	5.754	5.75	5.754
Londres .....	4.868	4.874	4.767	4.767	4.767	4.767	4.767
Berlin .....	95.28	95.06	»	»	»	»	»
Amsterdam .....	40.195	»	41.1/4	41 1/4	41.1/4	41.1/4	41.1/4

#### Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	19 juin 1917	26 juin 1917	3 juillet 1917	7 juillet 1917	17 juillet 1917
Paris .....	100 fr.	100 37	89 95	90 28	89 99	90 13	90 08
Londres .....	100 liv.	100 19	97 91	97 91	97 91	97 91	97 91
Berlin .....	100 Mk.	99 67	»	»	»	»	»
Amsterdam .....	100 fl.	»	102 77	102 77	102 31	102 31	102 77

#### Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

	15 juillet 1914	26 juin 1917	3 juillet 1917	10 juillet 1917	17 juillet 1917
<b>Valeurs à vue</b>					
Alexandrie .....	97 21/32	97 1/2	97 1/2	97 7/16	97 7/16
<b>Câble transfert</b>					
Bombay .....	1.3 31/32	1.4 9/32	1.4 3/32	1.4 9/32	1.4 9/32
Calcutta .....	1.3 31/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32	1.4 9/32
Hong-Kong .....	1.10 5/16	2.6 1/4	...	2.6 7/8	2.7 1/8
Shanghai .....	2.5 3/4	3.10 ./.	...	3.10 ./.	3.11 ./.
<b>Valeurs à 90 jours de vue</b>					
Buenos-Ayres (or) ..	47 11/16	50 3/4	50 1/2	50 1/8	50 1/4
Montevideo .....	51 3/32	55 1/2	55 ./.	54 1/2	54 5/16
Rio-de-Jan. (papier)	15 7/8	13 31/32	13 13/16	13 25/32	13 11/16
Valparaiso .....	9 3/4	12 17/32	12 11/16	12 11/16	12 23/32
Singapour .....	2.3 15/16	2.4 5/64	2.4 5/64	2.4 5/64	2.4 5/64
Yokohama .....	2 0 3/8	2.1 5/8	2.1 5/8	2.1 5/8	2.1 15/8

#### Variations du mark à

	5 juin 1917	12 juin 1917	19 juin 1917	26 juin 1917	3 juillet 1917	10 juillet 1917	17 juillet 1917
<i>New-York</i> (1) (pair : 95 3/8)	»	»	»	»	»	»	»
<i>Amsterdam</i> (pair : 59 3/8)	»	»	»	»	»	»	»
Cours .....	35 70	33 75	34 50	33 20	34 75	33 525	34 45
Parité .....	60 24	56 95	58 21	56 02	58 64	56 57	58 13
Perte % .....	39 76	43 05	41 79	43 98	41 36	43 43	41 87
<i>Genève</i> (pair : 123 47)	»	»	»	»	»	»	»
Cours .....	74 70	69 50	68 05	66 65	67 75	64 30	65 30
Parité .....	60 50	56 30	55 12	53 98	54 88	52 08	52 89
Perte .....	39 50	43 70	44 88	46 02	45 12	47 92	47 11

Le change sur Vienne à Genève est coté 41 30, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 60 67 %.

#### Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	17 janv. 1917	17 fév. 1917	17 mars 1917	17 avril 1917	17 mai 1917	18 juin 1917	17 juillet 1917
Cours de l'or .....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent .....	36 3/8	36 1/8	35 15/16	36 9/16	35 ./.	39 1/2	40 15/16
Escompte hors banque .....	5 1/16	5 3/16	4 9/16	3/4	4 23/32	4 25/32	4 13/16

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

## LA SITUATION

La situation militaire a peu changé dans cette huitaine. Cependant les troupes françaises viennent de remporter un grand succès devant Verdun, sur la route Esnes-Avocourt, où elles ont enlevé sur plus de deux kilomètres de front, un kilomètre en profondeur, paralysant, une fois de plus, les attaques du Kronprinz contre la grande citadelle.

La Chambre a mis la dernière main au projet d'impôt sur le revenu.

Si le Sénat ratifie les décisions de la Chambre, nous aurons, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, une loi fiscale nouvelle qui abolit complètement notre ancien système d'impôts. Plus de portes et fenêtres, plus de personnel mobilière, plus de patentes. Chacun paiera selon ses ressources, sur les bénéfices commerciaux ou industriels, sur les bénéfices agricoles, sur les salaires, les traitements et les pensions, sur les créances, etc., en un mot, sur tout ce qui concerne ses recettes, avec, naturellement, une progression et des dégrèvements.

Des remaniements importants viennent de se produire dans le Cabinet britannique, à la suite de la démission de M. Austen Chamberlain, mis en cause par le rapport sur la Mésopotamie.

Sir Edward Carson, ministre de la marine, devient membre du cabinet de guerre sans portefeuille. Il remplace M. Bonar Law, qui se consacrera exclusivement à ses doubles fonctions de chancelier de l'Echiquier et de leader de la Chambre des communes.

M. Addison, ancien ministre des munitions, garde le rang de ministre sans portefeuille. Il est chargé d'étudier les questions de reconstructions après la guerre.

M. Montagu devient secrétaire d'Etat pour l'Inde en remplacement de M. Chamberlain, démissionnaire.

M. Winston Churchill remplace M. Addison au ministère des munitions et sir Eric Geddes devient premier lord de l'Amirauté succédant à sir Edward Carson.

La question de la Conférence de Stockholm semble vouloir renaître de ses cendres.

En effet, une convocation de la délégation des soviets et de la commission hollando-scandinave, adressée à tous les partis socialistes, fixe au 15 août la date de la conférence de Stockholm, en même temps qu'elle en indique l'ordre du jour.

Nous parlons plus loin de la nomination du Dr Michaelis, comme chancelier de l'Empire allemand en remplacement de M. de Bethmann-Hollweg. Cet événement apparaît de plus en plus comme un triomphe de l'état-major et des pangermanistes.

S'il faut en croire certaines rumeurs émanant de Suisse, la chancellerie prépare un nouveau drame sensationnel, auquel elle viendrait de mettre la dernière main. Après que le chancelier Michaelis et le nouveau gouvernement auraient poussé devant le Reichstag une clameur de guerre, ils se raviseront et esquisseraient un geste sublime : la même main qui brandira l'épée offrirait l'olivier de la paix. C'est ainsi que le

désarmement immédiat et simultané serait proposé par nos adversaires à tous les belligérants... Le piège est adroit; mais déjà la ruse est éventée.

## LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Sur le front occidental, les combats ont été nombreux pendant toute cette huitaine. De brillants succès ont couronné les efforts de nos soldats en Champagne et à Verdun. Partout, le terrain conquis a été conservé, en dépit des violentes contre-attaques ennemies.

En Champagne, le 14 juillet, après une sérieuse préparation d'artillerie, nos troupes ont attaqué les positions allemandes en deux points du front. Conduite avec une vigueur exceptionnelle, l'attaque a réussi à atteindre tous ses objectifs. Au nord du Mont Haut et sur les pentes nord-est du Téton, nos soldats, qui ont fait preuve d'un admirable entrain, ont enlevé, sur une largeur de huit cents mètres environ, et une profondeur de trois cents, les réseaux des tranchées puissamment organisées de l'ennemi. Les Allemands ont réagi avec violence. Leurs contre-attaques se sont succédé pendant une partie de la nuit. Toutes ont échoué sous nos feux avec de lourdes pertes après des combats corps à corps. Les positions conquises ont été intégralement maintenues.

Mais c'est à l'Ouest de Verdun, à la cote 304, que nos soldats remportèrent la plus belle victoire sur les armées du Kronprinz allemand.

Sur la rive gauche de la Meuse, le 17 au matin, après une forte préparation d'artillerie, nos troupes se sont portées à l'attaque des lignes ennemies avec un entrain irrésistible. Malgré une défense énergique des Allemands, les tranchées que l'ennemi occupait depuis le 29 juin furent reprises en quelques minutes.

Poussant plus loin nos avantages, nous avons enlevé de haute lutte les positions allemandes situées au delà. Sur un front de 2.500 mètres, de part et d'autre de la route d'Esnes à Malancourt, la première ligne allemande, organisée défensivement avec un soin tout particulier, est tombée tout entière entre nos mains. Peu après, la deuxième ligne ennemie, après un combat acharné, qui a mis en valeur le mordant admirable de nos soldats, a été également conquise. Notre avance en profondeur atteint 1 kilomètre environ. Notre ligne, ainsi reportée en avant, va depuis la corne sud-est du bois d'Avocourt jusqu'aux pentes ouest de la cote 304, en passant par le bois Camard.

Les communiqués britanniques n'indiquent aucune opération de grande envergure, mais toutefois de nombreux coups de main ont permis à nos alliés de progresser légèrement vers Warneton d'une part et Monchy-le-Preux d'autre part. Les communiqués allemands, cependant, s'étendent sur la violence accrue du duel d'artillerie dans les Flandres et surtout depuis l'Yser jusqu'à la Lys.

Rien de particulier sur le front russe, sinon que l'activité de combat a encore augmenté du côté de Riga, de Dvinsk, de Smorgone et de Brzezany, que la situation se stabilise vers Kalusz et que le front russo-roumain se réveille dans la vallée de la Susita, le long de la Puthna et du Sereth. L'armée roumaine, renforcée, instruite, bien encadrée et bien approvisionnée sous l'impulsion du général Berthelot et des centaines d'officiers français qui ont donné leurs preuves sur nos champs de bataille, est pleine de vigueur et d'enthousiasme.

Sur les fronts de Macédoine, de Mésopotamie et de Perse, il n'y a eu aucun événement important méritant d'être signalé.

Les combats locaux sont très nombreux sur le front italien, mais les deux armées semblent rester un peu dans l'expectative.

## QUESTIONS DU JOUR

### Le Prix du Blé Français et le Service du Ravitaillement Civil

Le gouvernement a enfin pris la sage décision de porter à 50 francs le prix du quintal de blé réquisitionné par l'administration civile ou militaire, à la condition que ce blé ait fait l'objet d'une déclaration régulière à la mairie de la commune de production : Cela signifie que les cultivateurs recevront 50 francs d'une denrée dont le prix moyen avait été de 27 fr. 83 en 1913.

Mais si l'on tient compte de la hausse effroyable que tous les éléments nécessaires aux exploitations agricoles : salaires, engrais, machines, bêtes de travail etc... ont subie depuis le commencement de la guerre, on arrive à cette conclusion que, malgré ce relèvement de prix, les cultivateurs gagneront moins en 1917 qu'ils n'avaient gagné avec la récolte de 1913.

La fixation du prix du blé à 50 francs aura certainement pour résultat d'en développer la production et nous pourrions donc espérer que la récolte de 1918 se rapprochera des besoins de la consommation. Nous réaliserons ainsi, dans le sens strict du mot, une économie de plusieurs centaines de millions de francs d'or, car chaque quintal de blé que le service du ravitaillement a fait venir de l'étranger, en 1915 et 1916, a coûté à la France une dépense extérieure moyenne de 48 fr. 30, comprenant à la fois le prix d'achat, le fret, les manutentions et les assurances, dépense qui a été, malgré son extrême utilité, une perte sèche pour le pays.

Dans le très remarquable rapport sur les *Crédits provisoires applicables au troisième trimestre 1917* qu'il a présenté au Sénat au nom de la Commission des finances, M. Milliès-Lacroix a dit à ce propos :

« Nous aurions voulu donner des renseignements plus précis. Nous avons demandé, à cet effet, qu'on nous fournit le tableau comparatif de la moyenne trimestrielle des prix payés à l'étranger — majorés, suivant les conditions *f o b* ou *c a f*, du fret, des droits de douane, des frais de manutention, magasinage, etc... — et des prix de cession, le tout complété par l'indication des quantités et valeurs. Nous nous serions ainsi rendu compte du mouvement progressif du service lui-même et de l'importance croissante des sacrifices que s'est imposé l'Etat pour assurer l'alimentation à bon marché. »

Il est, en effet, très regrettable que ces renseignements n'aient pas été fournis en temps voulu au Parlement, car ils auraient eu, sans doute, pour conséquence de faire relever immédiatement le prix du blé français réquisitionné par l'administration afin de provoquer un accroissement de production en faveur de la récolte de 1917, laquelle sera, au contraire, très inférieure à la récolte de 1916.

\*\*\*

La Commission des finances du Sénat avait confié à M. Milliès-Lacroix la tâche ardue de tirer au clair les opérations commerciales que le Service du ravitaillement pratique depuis le commencement de 1915, mais malgré le talent d'investigation et la perspicacité dont il a donné si souvent des preuves, l'honorable sénateur des Landes n'est arrivé qu'à un résultat à peu près négatif.

Ses explications sont d'ailleurs significatives :

« Aucune situation n'ayant été communiquée aux Chambres, depuis l'institution du Service, nous avons jugé nécessaire de réclamer les situations

trimestrielles prescrites par la loi du 16 octobre 1915. A notre grand étonnement, il nous a été répondu « qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de se conformer strictement aux prescriptions de la loi du 16 octobre 1915 concernant l'établissement d'une situation trimestrielle du compte spécial du ravitaillement civil. La constitution et l'organisation du Service, le manque de personnel exercé, la mise au point d'une comptabilité que les nécessités croissantes du ravitaillement compliquent de jour en jour, ont été autant d'obstacles à l'établissement régulier de cette situation. Néanmoins un bilan a été dressé au 31 juillet 1916 et un autre vient d'être établi à la date du 31 décembre 1916. »

Ces bilans ont été communiqués à la Commission sénatoriale et M. Milliès-Lacroix, ayant constaté que dès le 31 juillet 1916 les dépenses du Service excédaient les recettes de plus de 224 millions de francs, se demande « comment l'Administration a pu se laisser créer un pareil déficit sans s'en rendre compte et sans prendre les mesures commandées par cette situation ».

Et l'honorable rapporteur général ajoute aussitôt que « les résultats indiqués par le bilan du 31 décembre 1916 font apparaître des irrégularités encore beaucoup plus importantes ».

\*\*\*

Le bilan du 31 décembre 1916 embrasse toutes les opérations effectuées par le *Service du Ravitaillement civil* depuis son origine jusqu'à cette date et s'élevant à la somme globale de 1 milliard 717.129.672 francs, ainsi décomposée :

*Blés et farines* : 1.409.662.622 francs ; *sucres* : 306.148.583 francs ; *divers* : 1.318.467 francs.

L'étude des chiffres de ce dernier bilan conduit M. Milliès-Lacroix à cette double constatation : 1° Que les pertes du Service s'élèvent à plus de 400 millions de francs, alors que le fonds de roulement qui devait les supporter n'est que de 120 millions ; 2° qu'un découvert de 728 millions a été constitué sans autorisation.

« Le gouvernement — a dit M. Milliès-Lacroix en matière de conclusion — a commis une faute regrettable en ne demandant pas au Parlement les crédits nécessaires pour apurer les comptes au fur et à mesure que se produisaient les déficits. C'était son devoir de surveiller le mouvement des opérations et de parer à une situation qu'il a laissée s'aggraver par son inertie. »

« Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons aujourd'hui acculés à l'obligation, pour liquider la situation, d'ouvrir des crédits qui ne s'élèveront pas à moins de 800 millions de francs, sans préjudice du fonds de roulement et des crédits d'engagement qu'il y aura lieu d'accroître dans de sérieuses proportions. »

Le rapporteur général a finalement proposé et obtenu l'insertion dans la loi des finances d'une disposition renforçant les bases du contrôle édictées par la loi du 16 octobre 1915. Espérons que son énergique intervention aura pour résultat d'éviter le retour des irrégularités qu'il a si courageusement dénoncées.

EDMOND THÉRY.

### La Crise du Change en France

M. Thierry, ministre des Finances, a eu l'excellente idée de créer une *Commission des changes* dont un rapport de M. Luquet, directeur du mouvement général des fonds, a ainsi exposé l'objet :

« La prolongation de la guerre et l'importance de nos achats à l'étranger rendent particulièrement délicates et difficiles les solutions qu'il y a lieu d'apporter chaque jour à la question du

change de notre monnaie nationale contre les devises étrangères nécessaires à nos paiements.

« Sans doute, les conditions mêmes de la lutte que nous soutenons nous imposent momentanément une balance commerciale trop défavorable pour que notre change puisse rester absolument intact comme l'est demeuré notre crédit. Mais nous devons n'y trouver qu'un motif de plus pour mettre tout en œuvre afin de contenir et ordonner nos importations, les proportionner et les régler suivant nos possibilités de paiement et de crédit. D'autre part, il y a lieu de rechercher ce qui peut être fait dès maintenant pour la reprise de certaines de nos exportations.

« Enfin, une utilisation aussi parfaite que possible de tous nos moyens de change et de compensation doit être obtenue par certaines réglementations appropriées et d'autant plus facilement acceptables qu'à cet égard tous les intérêts légitimes des particuliers se confondent absolument avec l'intérêt général. »

On notis permettra, relativement à ce dernier paragraphe, de reproduire les observations que notre directeur, M. Edmond Théry, a présentées dans *L'Economiste Européen* du 2 juillet 1915... il y a un peu plus de deux ans.

\*\*\*

« Pendant les six premiers mois de la guerre, le change français s'est maintenu au pair et a même fait prime en Angleterre, en Amérique, en Hollande, en Espagne et en Suisse. Pourquoi s'est-il déprécié depuis ? Parce qu'on n'a rien essayé pour régulariser son marché spécial déséquilibré par la guerre, pour concentrer toutes nos ressources d'ordre extérieur afin de les mettre à la disposition des besoins réels de même ordre de l'Etat, de notre commerce et de notre industrie.

« Un directeur d'un grand établissement de crédit nous a expliqué hier qu'ayant pressenti la crise de change actuelle, son établissement avait écrit à toutes ses succursales et à tous ses correspondants de ne vendre des livres, des dollars ou des pesetas qu'à des clients qui en auraient besoin pour régler des opérations commerciales parfaitement caractérisées, et de les refuser, au contraire, à ceux qui voudraient s'en servir pour des opérations financières : par exemple pour l'achat de valeurs étrangères.

« Il est absolument certain que si toutes les maisons de banque et de change et toutes les Sociétés de crédit installées en France (maisons mères ou succursales) avaient agi comme le grand établissement en question, nous n'aurions pas la crise de change que nous subissons aujourd'hui.

« Malheureusement, le marché du change, tel qu'il fonctionne à Paris, est un marché libre dans le sens le plus absolu du mot, et ceux qui viennent y acheter les livres ou les dollars qu'on y offre n'ont pas à justifier la raison de leurs achats.

« Il suffit donc de quelques demandes non servies pour pousser les cours et provoquer, d'une séance à l'autre, des différences qui, finissant par émouvoir le public, déterminent, à leur tour, des achats de couverture qui accentuent d'autant plus la hausse que les demandes se produisent généralement dans le vide.

« Ce ne sont pas les besoins du commerce extérieur français qui ont brusquement motivé cette hausse de nos changes sur l'étranger, car ces besoins sont généralement servis par d'autres organes que le marché libre. Il y a donc d'autres facteurs à envisager, et nous ne croyons pas nous tromper en supposant que l'emprunt 4 1/2 % que le gouvernement anglais réalise en ce moment est un de ces facteurs.

« A toutes les époques, les emprunts d'Etat contractés en Angleterre ont provoqué, à Paris, une

hausse du chèque sur Londres, mais en temps normal, la hausse portait sur quelques centimes, tandis qu'aujourd'hui, avec les ressources très restreintes que notre crédit sur l'étranger peut procurer au marché libre du change, c'est par quart de franc que le mouvement s'est produit.

« Nous citons cet exemple pour montrer simplement qu'avec le régime actuel il est facile à un spéculateur, ou à un capitaliste que la hausse du change tentera ou effrayera, de consommer, pour son profit personnel, une partie plus ou moins grande des crédits dont la France dispose normalement sur Londres, New-York, l'Espagne, la Hollande ou la Suisse.

\*\*\*

« De ce qui précède, il résulte que le marché du change — que la guerre a complètement désorganisé, n'oublions pas ce fait capital — doit être régularisé et concentré de manière que nos ressources d'ordre extérieur, qui sont encore considérables, ne soient pas détournées par des opérations de spéculation purement financières et viennent à servir à la fois les légitimes intérêts de notre commerce d'importation et les besoins de l'Etat pour ses achats de guerre.

« Comment obtenir ce résultat ? En supprimant le marché libre du change et en généralisant la mesure, relativement à la vente du change étranger, prise par l'établissement de crédit dont nous parlions plus haut.

« Un Syndicat composé des principales maisons de banque françaises, institué par les soins du ministère des Finances et fonctionnant sous son contrôle, recevrait la double mission de centraliser, de mobiliser si l'on veut, tout le change étranger que le commerce d'exportation, le revenu et la vente des valeurs étrangères et d'autres recettes d'ordre extérieur font naître en France, et de faire face à toutes les demandes de paiement extérieur, soit pour le compte de l'Etat, soit pour les particuliers qui établissent que leurs demandes ont pour origine des opérations vraiment commerciales.

« On supprimerait ainsi les opérations de spéculation financière qui sont les plus dangereuses, car elles peuvent être sans limite et, par contre, on aurait une idée assez exacte de la véritable position de notre balance des règlements extérieurs et on pourrait prendre, en connaissance de cause, des mesures appropriées aux circonstances... Tandis qu'à l'heure actuelle, ne sachant rien, nous allons à l'aventure, incapables du moindre effort pour défendre notre crédit extérieur, car nous sommes même hors d'état de calmer les appréhensions qui commencent à gagner le public et que la situation financière de la France ne justifie à aucun titre.

« En résumé, la guerre mondiale a profondément modifié les anciennes conditions des changes internationaux, tant en France que dans l'ensemble des pays de l'univers, et l'Angleterre elle-même, en raison de ce fait nouveau, a pris des dispositions spéciales — nos banquiers le savent bien — pour défendre son change.

« L'équilibre du marché libre sur lequel nos changes étrangers se traitent est incontestablement rompu. Est-il possible que le Gouvernement reste indifférent aux conséquences qu'une crise de change plus accentuée pourrait avoir pour le crédit extérieur de notre pays ? Nous ne le pensons pas, d'autant plus — répétons-le en finissant — que la puissance financière de la France n'a en réalité que très peu souffert des onze mois de guerre qu'elle vient de subir. »

EDMOND THÉRY.

2 Juillet 1915.

## En Allemagne

## Le Changement de Chancelier

M. de Bethmann-Hollweg n'est plus chancelier de l'Empire allemand. Cet obscur et médiocre fonctionnaire prussien est remplacé par M. Michaelis, un autre fonctionnaire, pétri de la même matière, sorti du même moule, qui a été désigné entre cent autres pareils au choix de son maître par un acte d'énergie accompli au cours de ses précédentes fonctions de dictateur aux vivres.

Il n'a pas d'autre passé. A soixante et un ans, il n'a rien fait ni dit dont on puisse tirer une indication sur ses opinions, ses préférences et ses tendances. Il fut actif et discipliné : c'est un bon et fidèle sujet des Hohenzollern, un vrai et traditionnel Prussien.

Pour dégager le sens exact de cette crise nous n'avons donc que les événements qui l'ont précédée et amenée. Les premiers remontent à plusieurs mois.

Au début de l'année, les journaux allemands parlèrent beaucoup de la réunion, à l'hôtel Adlon, à Berlin, d'un groupe de pangermanistes notoires qui délibérèrent pendant toute une journée sur la conduite à tenir à l'égard du chancelier. « Sur la conduite à tenir » était un pur euphémisme : on délibéra en réalité sur la manière de le faire tomber le plus rapidement possible. Cette réunion, qui avait été organisée et fixée par deux des princes les plus remuants de Prusse et qui avait groupé en une conjuration ouverte et avouée la fleur des hobereaux réactionnaires, donna naissance à ce qu'on a appelé dans la presse et le public allemands « la Fronde contre le chancelier ». Au cours de la réunion à l'hôtel Adlon, on reprocha surtout à M. de Bethmann-Hollweg ses flirts avec la Sozial-Demokratie, ses relations suivies avec Scheidemann, ses hésitations au moment du déchaînement de la guerre sous-marine à outrance.

L'homme du « chiffon de papier » ne dut pas être peu étonné de s'entendre accuser de libéralisme et de pacifisme. Il apprit ce jour-là, et tout le monde avec lui, que le parti des junkers prussiens, le parti maître de l'Empire, avait des prétentions telles que l'endosseur de la déclaration de guerre de 1914 lui paraissait trop timide, trop timoré et trop sentimental pour diriger avec la fermeté souhaitable la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne.

Ce parti mena dans ses journaux une campagne féroce contre le chancelier. Les attaques furent si violentes que le pangermaniste *Lokal-Anzeiger* dut être suspendu (il a reparu depuis).

Enfin, sous la pression des partis de gauche enhardis par les déconvenues militaires et l'aggravation des émeutes populaires dues à la misère et à la disette, le chancelier conseilla récemment à l'empereur de publier le dernier rescrit promettant à la Prusse le droit de vote égal pour tous. C'était, en guise de consolation aux déboires, aux jeûnes, à la détresse générale, un premier pas tenté dans la voie de la démocratisation de l'Empire que Scheidemann, au retour de son voyage à Stockholm, avait proclamée une chose indispensable au bon renom moral de l'Allemagne dans le monde. Cette fois, la « fronde contre le chancelier » trouva que la mesure était comble. Elle eut recours aux grands moyens : elle rappela du front le kronprinz, Hindenburg, Ludendorff, les trois paladins du militarisme réactionnaire et, pour la première fois dans cette guerre, les trois chefs allemands remportèrent une victoire rapide et complète. Deux jours après leur arrivée à Berlin, Bethmann-Hollweg mordait la poussière. Notons, entre parenthèses, que Guillaume II est le seul person-

nage politique de l'Allemagne qui semble n'avoir joué aucun rôle dans ces événements. On lui a démolé son chancelier ; on lui en a donné un autre. Les journaux n'ont même pas daigné nous renseigner sur ce qu'il pensait ou faisait pendant ce temps.

Ainsi, le sens de cette révolution de palais devient clair et précis : c'est la main-mise complète du parti militaire sur la politique de l'Empire. M. de Bethmann-Hollweg avait commis le crime de vouloir compter avec le Reichstag. Pour montrer à ce Reichstag le mépris qu'on a pour lui et pour ses vœux, on a nommé un nouveau chancelier sans même prendre l'avis d'un seul des leaders d'un parti quelconque de cette assemblée. La façon d'opérer complète la leçon qui se dégage de l'opération elle-même.

On parle encore d'autres changements ministériels en Prusse. Quels qu'ils soient, ils n'auront aucune influence sur les événements qui se dérouleront dans la suite. Qu'importent les marionnettes quand une même main tient les fils.

Mais quelle est cette main ? Est-ce encore celle de l'empereur ? Est-ce celle du kronprinz ? Ou celle de Hindenburg ?

\* \* \*

Dans le public allemand, le changement de chancelier voulu par les hobereaux, imposé par le grand état-major, a été accepté, selon les partis, avec une joie débordante ou un calme résigné. Les réactionnaires applaudissent, les libéraux se réservent. Nul ne critique ou ne blâme. La servilité congénitale des Allemands s'est révélée une fois de plus. Le Reichstag a accepté sans murmure l'affront de n'avoir même pas été consulté.

Au moment de la crise, sa majorité de gauche avait à peu près décidé de voter et publier une nouvelle formule de paix, qui n'avait rien de nouveau et était dans la traditionnelle fourberie qui accompagne toute manifestation allemande. Sous prétexte d'humanité, elle avait imaginé une formule de paix blanche, de paix de conciliation — qui absolvait l'Allemagne dans le passé et consacrait, dans l'avenir, sa domination sur le monde.

Cela avait l'air modeste, cordial, fraternel et constituait, en réalité, la paix allemande d'asservissement universel, par la réalisation complète de tous les buts impériaux. La motion disait :

« Aujourd'hui, au seuil de la quatrième campagne d'hiver, de même que le 4 août 1914, ces paroles du discours du trône restent vraies pour le peuple allemand, à savoir que nous ne sommes pas poussés par la soif des conquêtes.

« C'est pour la défense de sa liberté, de son indépendance et de l'intégrité de ses possessions territoriales que l'Allemagne a pris les armes.

« Le Reichstag s'efforce d'obtenir la paix par un accord et par la conciliation durable des peuples. Cette paix est incompatible avec l'expansion territoriale par la force et les oppressions politiques, économiques ou financières.

« Le Reichstag repousse ainsi tous les plans ayant pour objet l'isolement économique et les initiatives internationales après la guerre.

« La liberté des mers doit être assurée.

« Seule une paix économique préparera le terrain pour des relations pacifiques entre les nations.

« Le Reichstag fera d'énergiques efforts pour la création de tribunaux internationaux.

« Tant que les gouvernements ennemis n'accepteront pas ce genre de paix, tant qu'ils menaceront l'Allemagne et ses alliés de conquêtes et d'oppression, le peuple allemand, restant uni comme un seul homme, résistera avec fermeté et continuera à lutter jusqu'à ce qu'il ait assuré, à lui et à ses alliés, le droit de vivre et de se développer.

« Dans son union, le peuple allemand est indomptable. Le Reichstag sait qu'il ne fait qu'un

avec les soldats qui, dans des combats héroïques, protègent la patrie. »

Cela permettait toutes les conquêtes, toutes les revendications, tous les asservissements politiques et économiques. M. de Bethmann-Hollweg s'y serait rallié, trop content, si le monde acceptait cette formule, de tirer à si bon compte l'Allemagne de sa fatale entreprise. Mais on annonce déjà que son successeur se croit engagé, envers ceux qui l'ont fait nommer, à repousser ces demandes trop modestes et à réclamer davantage. Il ne risque rien, en effet, à demander plus : l'échec n'en sera pas plus grand.

Il y a quelque temps, le président Wilson disait à un ami :

« Mon opinion est irrévocable à l'égard de l'Allemagne : ce qu'il y a de plus irritant en elle c'est sa stupidité... »

L'Allemagne interprète la patience des autres comme de la faiblesse, la douceur comme de la crainte. L'Allemagne est incapable de saisir l'argumentation du reste du monde civilisé. Aussi le problème est simple : ou l'Allemagne dominera la civilisation et la démocratie, ou la civilisation et la démocratie domineront l'Allemagne.

« C'est servir la démocratie, c'est servir la civilisation, que de vaincre l'Allemagne. Nous devons y employer toutes nos ressources, toute notre ténacité, toute notre énergie. »

Quand l'Allemagne, au moment même où le monde entier réclame sa démocratisation comme la première condition de négociations éventuelles, se donne un gouvernement encore plus réactionnaire, elle confirme une fois de plus son incapacité à rien comprendre aux sentiments des autres. Ne sachant ni raisonner ni sentir, elle ne cherche qu'à violenter et dominer.

Par son changement de chancelier, elle s'est séparée encore davantage du reste de la civilisation. Avant même que son nouveau gouvernement ait exposé son programme, nous pouvons affirmer qu'il sera une provocation et un défi : il prouvera une fois de plus au monde qu'il n'est de salut pour lui que dans un désarmement de l'Allemagne qui suivra sa défaite complète.

Georges BOURGAREL.

## L'Impôt Cédulaire sur le Revenu

Nous avons relaté en son temps — décembre 1915 — les débats et le vote par le Sénat de l'impôt cédulaire sur le revenu. Ce n'est que le 16 juillet, soit près de sept mois plus tard, que la Chambre a enfin abordé l'examen de ce même projet de loi « portant suppression des contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et l'établissement d'un impôt sur diverses catégories de revenus ».

Au début de la séance, M. J.-L. Dumesnil a fait un exposé des plus clairs et des plus intéressants de cette délicate question. Après un résumé historique des travaux parlementaires, après une critique de nos impôts actuels, directs ou indirects, le rapporteur a examiné, disséqué les caractères du projet actuel. Il s'appuie sur ces quatre principes : recherche du revenu net, exemption à la base, discrimination du revenu, progressivité. Il porte sur les bénéfices du commerce et de l'industrie, sur ceux de l'exploitation agricole, sur les traitements publics et privés, enfin sur les professions non commerciales.

En ce qui touche les bénéfices commerciaux et industriels, deux modes d'évaluation sont en présence : déclaration d'une part, de l'autre, évaluation d'office.

Est obligatoire — et contrôlable — la déclaration du bénéfice net pour les Sociétés dont les bilans sont légalement communiqués à l'enregistrement et pour les contribuables soumis à l'impôt sur les bé-

néfices exceptionnels ; facultative pour ceux qui le voudront bien.

Évaluation faite par les soins de l'administration pour tous les autres contribuables.

Le taux est de 4,50 % ; mais, comme il y a des exemptions à la base, ce taux sera souvent inférieur : 1,91 par exemple (soit 95 fr. 62), pour un bénéfice de 5.000 francs, 3,21 (soit 320 fr. 62) pour 10.000 francs, 3,98 (soit 995 fr. 62) pour 25.000 francs, etc.

Pour les bénéfices agricoles, l'impôt est très faible : 5 ou 6 millions de rendement seulement. La raison en est simple : la terre est déjà surchargée ; elle supporte 426 millions d'impôts divers, 20,45 % de sa valeur locative. Le taux sera de 3,75 % appliqué à la moitié de la valeur locative. Impôt nouveau ? Non pas, car, par la suppression des personnelle-mobilière et portes et fenêtres, le dégrèvement sera de 28 millions, d'où dégrèvement net de 23 millions, c'est-à-dire de 82,73 % pour les cultivateurs.

Pour les traitements et salaires, l'exemption est de 1.500 francs à 3.000 francs à la base et le taux de 3,75 %.

Est supprimée la patente pour les professions libérales. Comme pour les traitements et salaires, le taux sera de 3,75 %. La base de l'impôt est la déclaration établie d'après les bénéfices nets constitués par l'excédent des recettes totales sur les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession.

Ici, M. Louis Dubois soulève une remarque des plus intéressantes : que deviennent alors les centimes départementaux et communaux dont ne parle pas le projet ? Et M. le ministre des Finances promet de déposer, à cet égard, un projet de loi.

Après qu'il eut fait clairement ressortir que, quoique on en ait dit, le projet ne comporte aucune inquisition. M. Dumesnil termine, très applaudi, en ces termes :

« Songeons à ceux vers qui doit aller notre pensée constante, songeons aux millions d'hommes qui, depuis de longs mois, luttent pour sauver la patrie et pour défendre contre la barbarie la liberté du monde ! »

« Parmi eux, toutes les classes sont confondues, c'est vrai ; mais, parmi eux, il y a des déshérités de la fortune, des pauvres ; ceux-là luttent, souffrent, meurent, d'abord pour la plus grande des richesses, celle d'être et de rester Français ! Mais, en même temps, ils protègent des biens matériels qui ne sont pas les leurs. Il ne faut point qu'après la guerre, ils supportent encore un fardeau mal réparti ; ils doivent, en rentrant, trouver la justice assise à leur foyer ! »

Puis, après quelques mots de MM. Landry et René Renoult, on vote l'article 1<sup>er</sup> : « Cesseront d'être perçus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1918, les principaux des contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, ainsi que les centimes additionnels calculés sur ces principaux, établis au profit de l'Etat. »

Ceci clôture la séance.

\* \* \*

Le lendemain, 17 juillet, la discussion reprend, et sont adoptés les articles 2 à 6, non sans d'après et discutés débats.

La discussion a surtout porté sur la taxe civique, que proposait M. Réville, et sur le mode d'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

M. Marc Réville demandait l'établissement d'une taxe civique uniforme pour tous les contribuables, taxe allant de 3 francs au minimum à 9 francs au maximum, selon le chiffre de la population.

Il n'est pas bon, a-t-il dit, qu'aucun citoyen soit dispensé du paiement de l'impôt. Ce fut le grand principe posé par la Révolution.

C'est alors que M. J. Caillaux, qui depuis le début de la guerre n'avait pas encore pris la parole, est intervenu pour combattre la taxe.

Il n'est pas exact de dire qu'aucun citoyen français échapperait à l'impôt, s'il ne payait la taxe civique.

Les ouvriers des villes ? Hier, ils ne payaient pas, souvent, la personnelle-mobilière ; beaucoup maintenant payeront l'impôt sur les salaires.

Les ouvriers agricoles ? Sans doute, beaucoup d'entre eux payaient hier la personnelle-mobilière ; ils ne la payeront plus. Seront-ils dispensés d'impôt ? Non ; comme les ouvriers des villes, ils payeront l'impôt sur le revenu, sur les salaires.

Les petits propriétaires, qui hier supportaient la personnelle-mobilière, qui demain en seront affranchis ? Le taux de l'impôt foncier va être pour eux augmenté.

Qui encore ? Les fermiers ? Eux aussi, ils payeront un supplément de taxe du fait de l'augmentation de l'impôt foncier.

Le projet actuel, dit M. Caillaux, se montre trop large en matière de bénéfices agricoles et il ajoute que c'est une partie de la réforme sur laquelle il faudra revenir plus tard.

Il en résulte, d'après M. Caillaux, que la réforme de l'impôt cédulaire apporte un excédent de recettes ; donc nul besoin du produit de la taxe civique.

Mais M. Raoul Péret, rapporteur général, l'interrompt : Non, la réforme n'apporte pas au Trésor un excédent de recettes. Au contraire, déjà du fait d'un amendement de M. Landry, relatif aux charges de famille, il y a un déficit de vingt millions ; l'équilibre de la réforme est rompu. M. Albert Métin, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, précise : vingt-huit millions exactement.

M. Caillaux réplique : Les ouvriers ne doivent pas, en supportant une taxe civique, apporter la rançon du dégrèvement dû aux charges de famille.

« Lorsqu'on fait une vaste réforme comme celle-ci, quand on change l'assiette d'impôts aussi importants, quand on construit tout un nouveau système de taxes — car c'est bien ce que nous faisons, nous apportons dans notre législation fiscale une véritable révolution — il est tout à fait impossible de dire à l'avance si à quelque 20 ou 25 millions près la réforme s'équilibrera. Si, cependant, le ministre des Finances, ayant le savoir qu'il doit posséder, je ne dirai pas de l'équilibre budgétaire, mais bien de l'équilibre de sa réforme, exige un supplément de recette de 25 millions, je demanderai que la commission envisage des augmentations de tarifs, par exemple sur l'impôt général sur le revenu ou sur telle cédule qu'il conviendra ou encore sur l'ensemble des cédules, mais je m'oppose à ce qu'on demande une rançon des charges de famille à ceux qui, précisément, ouvriers agricoles ou ouvriers des villes, en supportent la plus lourde part. »

Sa péroraison est saluée d'applaudissements prolongés, et la maîtrise financière qu'il montre est reconnue par des « très bien, très bien » répétés.

Instituer une taxe civique serait une faute politique lourde. Elle atteindrait un ou deux millions de citoyens, qui échappent actuellement à l'impôt parce qu'ils sont à la lisière de l'indigence. Va-t-on frapper ces petites gens ?

D'ailleurs, les frais de perception dépasseraient dans bien des cas le recouvrement de la taxe : 7 fr. 10 de frais pour percevoir — ou ne pas percevoir — 6 francs en moyenne. C'est toujours une mauvaise méthode fiscale de créer de petits impôts exigeant de gros frais ; c'est déterminer le maximum de mécontentement pour le minimum de produit.

Cette taxe atteindrait ceux qui ne sont pas là, ceux qui défendent la patrie. Ceux-là se diraient

avec amertume, les uns que leurs contributions ont été augmentées, les autres qu'indemnes jusque-là, ils en payeront maintenant et que c'est en leur absence qu'on a rétabli un des impôts les plus vilains, les plus justement condamnés par toutes les lois de la fiscalité moderne, l'impôt de capitation.

Alors M. Réville retire son amendement. La commission propose ensuite, à l'article 2, d'évaluer les bénéfices industriels et commerciaux de différentes façons.

Pour les Sociétés à bilans déposés obligatoirement à l'enregistrement, pour les commerçants et industriels soumis à la loi sur les bénéfices de guerre, déclaration obligatoire et contrôlée. Pour tous ceux qui le voudront, déclaration facultative.

Pour tous autres, évaluation des bénéfices d'après des coefficients variant d'un minimum à un maximum, coefficients établis par une commission spéciale. C'est le texte du Sénat.

Le président de la commission, M. Renard ; le rapporteur, M. J.-L. Dumesnil ; le ministre des Finances, M. Thierry ; le président du conseil, M. Ribot ; enfin, M. Caillaux, qui est de nouveau intervenu, ont insisté pour le vote de l'article. Le système des coefficients peut n'être pas parfait ; il est d'ailleurs transitoire. Mais, l'adopter, c'est, en entérinant le texte du Sénat, permettre l'application de la réforme dès le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

Seul, M. Auriol demandait, par amendement, qu'on substituât au système des coefficients, arbitraire, d'après lui, injuste, incertain, véritable résurrection de la patente, le système de la déclaration obligatoire et contrôlée. Vainement dira-t-on que c'est pénétrer dans le secret des affaires, que c'est l'inquisition. S'est-on gêné pour les allocataires et pour savoir s'ils avaient droit à l'allocation, pour leur demander de prouver leur misère, de dire leurs ressources, de détailler leur revenu, d'étaler leurs dettes, leurs charges, de révéler leurs secrets de famille ? Ils iraient dire demain qu'en ne réclamant pas à des riches commerçants, à des industriels qui font fortune, la preuve détaillée de leurs charges et de leurs ressources, que « même pendant la tempête, les riches ne veulent pas payer ».

Immédiatement, M. Ribot s'est élevé contre cet argument un peu spécieux et, aidé de M. Caillaux et de ses amis, a fait rejeter l'amendement de M. Auriol, ce qui a terminé la seconde séance.

\*\*\*

Le 18 juillet, troisième et dernière séance des débats : la Chambre, sous l'impulsion énergique de M. J.-L. Dumesnil, a voté les 50 articles qui restaient.

Retenons l'article 12 qui fixe les taux de perception sur les bénéfices commerciaux. La portion des bénéfices n'excédant pas 1.500 francs est comptée pour un quart ; la fraction comprise entre 1.500 et 5.000 francs pour un demi ; le surplus pour la totalité. Le taux de l'impôt est de 4,50 %.

L'article 14 vise le chiffre d'affaires des grandes entreprises. La taxe est ainsi fixée : 1 pour 1.000 sur la fraction du chiffre d'affaires comprise entre un million et deux millions ; 2 pour 1.000 de 2 à 10 millions ; 3 pour 1.000 de 10 à 100 millions ; 4 pour 1.000 de 100 à 200 millions ; 5 pour 1.000 au-dessus de 200 millions.

A l'article 15, M. Ernest Lafont, député socialiste de la Loire, obtint que les coopératives fussent exemptées de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels.

L'article 23 a trait à l'impôt sur les traitements, indemnités, salaires, pensions et rentes viagères. Cet impôt portera sur la partie du montant annuel qui dépassera, savoir : pour les pensions et rentes viagères, la somme de 1.250 francs pour les traitements, indemnités, émoluments et salaires, la

sommé de 1.500 francs si le contribuable est domicilié dans une commune de moins de 10.000 habitants ; 2.000 francs pour une commune de 10.000 à 100.000 habitants ; 2.500 francs pour une commune de plus de 100.000 habitants ; 3.000 francs si le contribuable est domicilié à Paris ou dans un rayon de 25 kilomètres. Le taux de l'impôt est fixé à 3,75 %.

Les articles 30 et suivants intéressent les bénéfices des professions libérales. L'impôt aura le même barème que celui qui est fixé pour la catégorie précédente.

Les articles 38 et suivants sont relatifs à l'impôt sur les revenus et créances, dépôts et cautionnements. Seront affranchis de l'impôt les intérêts des sommes inscrites sur les livrets de caisses d'épargne, ainsi que les intérêts des créances hypothécaires ou privilégiées en représentation desquelles les Sociétés ou Compagnies autorisées par le gouvernement à faire des opérations de crédit foncier, ont émis des obligations, titres ou valeurs soumis eux-mêmes à l'impôt sur le revenu.

Les articles 44 à 56 ont trait aux centimes départementaux et communaux. Ils portent que jusqu'au vote d'une loi spéciale établissant les taxes nouvelles de remplacement, des centimes continueront provisoirement d'être établis et perçus d'après les règlements en vigueur.

Puis l'ensemble du projet est adopté à la presque unanimité, 442 voix contre 1. Le projet va retourner au Sénat, où la discussion ne saurait tarder.

La mort des quatre vieilles est sanctionnée irrémédiablement ou presque, et l'an prochain, les contribuables auront à expérimenter le nouveau régime fiscal. Comme conclusion, nous dirons, avec M. Edmond Théry, notre directeur (1), que « sous le bénéfice de cette promesse que l'impôt sur le revenu, s'il est réellement appliqué avec équité et justice, est la condition primordiale des bonnes finances dont nous aurons un si grand besoin après la guerre, nous acceptons la disparition des quatre bonnes vieilles, mais souhaitons de ne pas avoir à le regretter ».

R. MAGAUD.

### Le Recouvrement des Impôts

Le *Journal officiel* a publié, le 12 courant, le rendement des impôts indirects et monopoles pour le mois de juin dernier. Ce rendement se compare ainsi avec celui d'une année normale et celui de juin 1916, vingt-troisième mois de la guerre :

Produits	Re-couvre-ments	Comparaisons avec	
		Juin année normale	Juin 1916
(En milliers de francs)			
<i>Impôts et revenus divers :</i>			
Enregistrement.....	70.890	+ 3.302	+32.809
Timbre.....	10.959	- 7.915	+ 636
Impôt sur les opérations des Bourses de valeurs et de commerce et pénalités.....	195	- 1.046	+ 15
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières.....	14.113	+ 7.051	+ 4.574
Douanes.....	134.148	+70.232	+35.145
Contributions indirectes.....	51.443	- 953	+20.986
Denrées coloniales et succédanés du café.....	8.500	+ 8.500	+ 8.500
Sels.....	2.387	+ 49	+ 461
Sucres.....	18.262	+ 2.174	+ 8.621

(1) Voir l'*Economiste Européen*, n° 1317, du 1<sup>er</sup> juin 1917 : Finances nouvelles, par M. Edmond Théry.

Produits	Recou-vrements	Comparaisons avec le mois de juin	
		Année normale	1916
(En milliers de francs)			
<i>Monopoles :</i>			
Contributions indirectes (allumettes chimiques, taxes sur les briquets, tabacs, poudres à feu).....	61.292	+ 9.621	+11.280
Postes.....	22.539	- 486	+ 4.039
Télégraphes.....	6.164	+ 1.764	+ 1.779
Téléphones.....	4.368	- 1.116	+ 1.078
Produits de diverses exploitations.....	90	- 61	+ 26
	405.350	+51.116	+129.949

Pour les six premiers mois de 1917, la comparaison s'établit comme suit avec les mêmes périodes d'une année normale et de 1916 :

Produits	Recou-vrements	Comparaisons avec les 6 premiers mois	
		Année normale	1916
(En milliers de francs)			
<i>Impôts et revenus divers :</i>			
Enregistrement.....	327.888	- 81.617	+ 72.480
Timbre.....	81.711	- 61.179	+ 4.609
Impôt sur les opérations des Bourses de valeurs et de commerce et pénalités.....	1.268	- 6.831	+ 162
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières.....	122.873	+ 24.474	+ 29.801
Douanes.....	822.588	+448.678	+272.374
Contributions indirectes.....	287.337	- 46.404	+ 85.120
Denrées coloniales et succédanés du café.....	42.837	+ 42.837	+ 42.837
Sels.....	19.750	+ 3.703	+ 5.148
Sucres.....	106.669	+ 28.445	+ 41.682
<i>Monopoles :</i>			
Contributions indirectes (allumettes chimiques, taxes sur briquets, tabacs, poudres à feu).....	335.123	+ 33.018	+ 46.555
Postes.....	139.428	+ 2.089	+ 33.167
Télégraphes.....	31.808	+ 5.931	+ 1.420
Téléphones.....	23.327	- 5.394	+ 5.514
Produits de diverses exploitations.....	370	- 290	+ 51
Total.....	2.342.977	+387.460	+640.920

Le produit des impôts et revenus indirects et des monopoles s'est élevé, pour le mois de juin, à la somme de 405.350.300 francs. Ce chiffre est supérieur de 129.948.600 francs, soit 47 %, au montant des recettes de juin 1916 et de 91 millions 116.200 francs, soit 29 %, aux recouvrements du mois correspondant d'une année normale. Abstraction faite des suppléments de recettes dus aux droits de douane, ces plus-values atteignent encore 94.803.600 francs et 20.884.200 francs. Ce dernier résultat est particulièrement digne de remarque : pour la première fois, en effet, depuis le début des hostilités, les impôts et revenus indirects procurent, sans le secours des recettes douanières, une plus-value par rapport à des rendements normaux.

Toutes les branches de recettes participent à cette situation favorable.

En ce qui concerne les produits encaissés par l'administration de l'enregistrement, une légère augmentation, par rapport à la normale (1,5 %), se substitue aux moins-values de 23 % et 25 % constatées au cours des derniers mois. Le produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières a atteint le double du chiffre prévu en année normale (7.062.000 francs), par suite, tant du relèvement de tarif édicté par la loi du 30 dé-

cembre 1916 que des conditions favorables dans lesquelles s'est réglé l'exercice 1916 pour un grand nombre de Sociétés. D'un autre côté, une ressource exceptionnelle importante est la conséquence de la loi du 18 décembre 1916 sur les successions des militaires. Les droits, dont le rendement est lié à l'activité des transactions civiles et commerciales (droit sur les ventes d'immeubles, timbre des effets de commerce), ont d'ailleurs continué la progression précédemment relevée.

Les droits recouverts par l'administration des contributions indirectes présentent, dans l'ensemble, des plus-values aussi bien par rapport à la normale que par comparaison avec l'année dernière (9 % et 41 %). La taxe sur les spécialités pharmaceutiques, qui est perçue depuis le 1<sup>er</sup> juin, a procuré une recette de 3.129.000 francs, dont l'importance s'explique par la soumission aux droits des stocks existant lors de la mise en application de la taxe. Les autres impôts nouveaux créés par la loi du 30 décembre 1916 ont donné des résultats analogues à ceux relevés au cours des mois précédents.

Quant aux « Produits et revenus du domaine de l'Etat, produits divers, ressources exceptionnelles et recettes d'ordre », qui ne sont d'ailleurs donnés qu'à titre de renseignement, sans qu'on puisse en tirer des conclusions rigoureuses en raison des variations considérables qui se produisent dans l'époque de recouvrement d'un grand nombre d'entre eux, ils ont atteint, en juin dernier, 34.247.500 francs, contre 10.735.600 francs en année normale, et 16.633.700 francs en juin 1916.

Pour les six premiers mois de l'année, le total de ces recouvrements atteint 108.928.500 francs, au lieu de 56.335.400 francs en année normale et de 80.787.000 francs en 1916.

En ce qui regarde les contributions directes et taxes assimilées, dont la taxe a été autorisée par les lois du 30 décembre 1916 et 31 mars 1917, disons qu'à la date du 30 juin dernier les évaluations budgétaires s'établissaient à 591.058.197 francs, et les rôles émis à 555.715.600 francs, soit, en ajoutant les centimes additionnels, à 1.140.841.100 francs. Les douzièmes échus à la même date s'élevaient à 475.350.000 francs et les recouvrements effectués ayant atteint 311.428.200 francs, la différence en moins aux recouvrements par rapport aux douzièmes échus s'est chiffrée par 163.922.300 francs.

Pour la même période, en 1916, les recouvrements s'étaient élevés à 326.755.500 francs, soit une différence en plus de 15.327.300 francs aux recouvrements de 1916. Disons encore qu'en 1917 les frais de poursuites se sont élevés à 641.400 francs, soit 1,28 pour mille, contre 558.600 francs en 1916, ce qui représentait 1,22 pour mille.

Ajoutons enfin, en ce qui concerne la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre, que les rôles émis depuis janvier 1917 s'élèvent à 224.892.200 francs et les recouvrements totaux à 60.844.800 francs, dont 19.851.100 francs s'appliquent au mois de juin 1917.

## INFORMATIONS DIVERSES

### FRANCE

**La carte de charbon.** — Les pouvoirs publics s'occupent d'une manière très active de notre approvisionnement en combustibles au cours du prochain hiver. D'accord avec le gouvernement et le Conseil municipal, le préfet de la Seine cherche à créer pour Paris une carte de charbon. En principe tout le charbon approvisionné par les pouvoirs publics sera divisé en trois stocks : 1<sup>o</sup> char-

bon pour le commerce ; 2<sup>o</sup> charbon de cuisine qu'on distribuera tous les mois de l'année, à partir du mois d'octobre prochain, et 3<sup>o</sup> charbon de chauffage qui ne sera distribué que pendant la période d'hiver.

Le charbon pour le commerce sera réparti entre les patentés sur les indications de la Chambre de commerce. Le charbon de cuisine et de chauffage sera distribué par la préfecture de la Seine, d'après les déclarations des chefs de ménage qui auront à dire le nombre de personnes de ce ménage, s'ils sont ou non abonnés au gaz et ce qu'ils possèdent déjà comme combustible. Les stocks particuliers seront considérés comme du charbon pris à l'avance et les ménages qui se seront ainsi précautionnés n'auront droit à la carte que lorsque, d'après les barèmes établis, ils seront censés avoir épuisé ces stocks.

On procédera par « quantités » essentiellement variables selon l'état de l'approvisionnement. Une « quantité » pourra être de 20 kilos ou de 50. Mais on l'évalue d'avance en moyenne de 25 à 30 kilos.

Un barème a été dressé. Un ménage d'une personne abonnée au gaz pour la cuisine n'aura droit par mois qu'à deux quantités, alors qu'une personne non abonnée aura droit à trois. Pour deux personnes abonnées, on aura trois quantités, et non abonnées quatre. Cela continue ainsi jusqu'aux familles de huit et dix personnes, les ménages non abonnés ayant toujours une quantité de plus que les autres.

### Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	12 juillet 1917	19 juillet 1917
<b>ACTIF</b>		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse.....	3.258.631.454	3.260.308.707
à l'Etranger.....	2.034.774.686	2.035.808.966
Total.....	5.293.406.140	5.296.117.673
Argent.....	262.259.508	261.485.271
Total.....	5.555.665.648	5.557.602.944
Disponibilité à l'étranger.....	745.792.258	826.138.491
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	3.339.695	980.267
Effets Paris.....	216.110.286	230.485.982
Effets Etranger.....	2.714.890	1.994.174
Effets du Trésor.....	1.951	268.717
Portefeuilles des succursales.....	305.211.277	330.734.915
Paris.....	529.810.918	528.027.975
Succursales.....	658.979.556	657.331.121
Avances sur lingots à Paris.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succursales.....	599.294.812	592.853.627
Avances sur titres dans les succursales.....	546.390.750	538.403.313
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	10.700.000.000	10.700.000.000
Avances temporaires au Trésor public	5.000	5.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	2.670.000.000	2.695.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.163.769	99.163.769
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.208.342	42.208.671
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	2.808.495	3.721.570
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	508.614.970	506.772.447
Total.....	23.524.374.510	23.649.952.477
<b>PASSIF</b>		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves (Loi du 17 mai 1834).....	10.000.000	10.000.000
Ex-banques département.	2.980.750	2.980.750
mobilières (Loi du 9 juin 1857).....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	20.196.484.110	20.204.703.640
Arrrages de valeurs déposées.....	45.910.734	45.417.177
Billets à ordre et récépissés.....	3.759.796	3.673.847
Compte courant du Trésor.....	70.043.023	127.166.988
Comptes courants de Paris.....	1.440.592.050	1.520.152.387
Comptes courants dans les succursales.....	1.020.923.216	1.016.658.730
Dividendes à payer.....	11.171.738	9.362.078
Escompte et intérêts divers.....	8.833.433	11.011.134
Récompte du dernier semestre.....	23.177.053	23.177.053
Divers.....	478.015.462	463.165.748
Total.....	23.524.374.510	23.649.952.477

### Comparaison avec les années précédentes

	23 juillet 1914	30 juillet 1914	22 juillet 1915	20 juillet 1916	19 juillet 1917
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.911.9	6.683.2	12.512.7	16.093.7	20.204.7
Encaisse or.....	4.104.3	4.141.3	4.051.3	4.780.2	5.296.1
argent.....	639.3	625.3	367.4	341.6	261.5
Portefeuille.....	2.541.1	2.444.2	2.425.9	1.871.8	1.749.8
Avances aux partic.	717.9	743.8	607.3	1.195.9	1.144.1
à l'Etat.....	200.0	200.0	6.500.0	8.500.0	10.900.0
Compt. cour. Trésor	400.6	382.6	192.9	62.0	127.2
partic.....	942.9	947.6	2.375.4	2.219.7	2.536.8
Taux d'escompte.....	3 1/2 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

**Société métallurgique de Montbard-Aulnoye.** — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 7 juillet. Le bilan au 31 décembre 1916 qui lui a été soumis s'établit ainsi :

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1916

Actif	Amortissements effectués	Soldes
(En francs)		
<b>Immobilisations</b>		
<b>Usines de Montbard</b>		
Brevets, fonds de commerce, propriété foncière, matériel, outillage général, mobilier.....	7.435.017 03	" "
<b>Usines d'Aulnoye</b>		
Brevets, propriété foncière, matériel, outillage général, frais de construction.....	2.948.213 51	2.800.000 "
<b>Divers</b>		
Frais de constitution de Société, frais d'emprunt hypothécaire, frais d'émission d'actions nouvelles, frais d'études.....	647.060 70	" "
	11.030.291 24	
Prime de remboursement d'obligations.....	103.340 "	586.660 "
<b>Valeurs réalisables</b>		
Marchandises en approvisionnement.....		4.317.420 58
Avances diverses.....		60.685 14
Portefeuille-titres.....		16.245.000 "
Débiteurs divers.....		11.729.355 31
<b>Valeurs disponibles</b>		
Caisse, Banquiers.....		1.754.105 04
Total.....		37.493.226 07
<b>Passif</b>		
Capital.....		8.000.000 "
Obligations 4 1/2 0/0 (6.000.000 de fr. moins amortissement 911.500).....		5.088.500 "
Réserve statutaire et légale.....		252.404 39
Réserve de garantie.....		500.000 "
Réserve pour essais et études.....		550.000 "
Provision d'amortissements.....		3.100.000 "
Obligations amorties et coupons échus.....		258.436 85
Créditeurs divers.....		18.849.240 13
<b>Profits et Pertes :</b>		
Bénéfices de l'exercice.....	5.044.763 97	
Moins Amortissements et réserves.....	4.156.444 54	
	888.319 43	
Plus: Reliquat de l'exercice précédent.....	6.325 27	
		894.644 70
Total.....		37.493.226 07

Les bénéfices nets disponibles accusés par le bilan ressortent du « Compte de Profits et Pertes » suivant :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		(En francs)
<b>Avoir</b>		
Résultats bruts de l'exercice.....	5.298.863 69	
Report de l'exercice précédent.....	6.325 27	
		5.305.188 96

Doit		(En francs)
Service des Obligations.....	254.099 72	
Réserve de garantie.....	100.000 "	
Réserves pour essais et études.....	250.000 "	
Amortissement du matériel et des bâtiments.....	3.106.444 54	
Provision d'amortissements.....	700.000 "	
Bénéfices nets disponibles.....	894.644 70	
		5.305.188 96

Les bénéfices nets disponibles ont été répartis ainsi :

A la réserve statutaire et légale.....	Fr. 44.415 97
1 <sup>er</sup> dividende de 5 0/0 aux Actionnaires.....	400.000 "
Au Conseil d'Administration.....	54.027 44
Aux actionnaires : dividende complémentaire de 2 0/0.....	240.000 "
Aux parts bénéficiaires.....	120.000 "
Report à nouveau.....	36.201 29
Somme égale.....	Fr. 894.644 70

Le rapport du Conseil d'administration mentionne que, cédant aux nécessités de l'heure présente et aux indications de ceux qui ont la charge de la Défense Nationale, il a dû entreprendre d'importantes installations en vue de fabrications nouvelles qui devaient agrandir le cadre des fabrications anciennes de l'usine de Montbard. Son programme établi afin de répondre à certains besoins révélés par l'état de guerre, comprend essentiellement une aciérie avec laminoirs, une forge, une puissante fonderie d'acier et de fonte, ainsi qu'un atelier d'usinage pour grosses pièces.

Entrepris en pleine guerre, au milieu de difficultés toujours croissantes d'approvisionnements, de transports et de main-d'œuvre, ces travaux n'ont pas progressé avec la rapidité désirable. Ils sont cependant aujourd'hui en bonne voie d'avancement et il y a tout lieu d'espérer leur achèvement vers la fin de cette année.

La mise en service de pareilles installations demandera au personnel de la Société un effort exceptionnel qui n'excédera pas certainement ni ses capacités ni le dévouement dont toujours il a fait preuve ; mais les tâtonnements inévitables de ces débuts, en raison surtout de l'inexpérience d'une grande partie de la main-d'œuvre dont disposera la Société, peuvent donner lieu à quelques dépenses imprévues, et c'est pourquoi dans la répartition des bénéfices une somme assez importante a été affectée aux Frais d'Essais et Etudes.

Ces nouveaux travaux permettront de faire rendre aux ateliers actuels leur maximum de production et augmenteront ainsi la participation de la Société de Montbard-Aulnoye à la Défense du pays.

De son usine d'Aulnoye, elle a pu avoir au début de l'année des renseignements qui n'ont malheureusement pas atténué ses appréhensions. Si les bâtiments se trouvaient encore à peu près intacts, la presque totalité du matériel avait disparu : quant au reste, en partie démonté, il ne saurait être remis en service sans des réparations considérables. Au surplus, les méthodes de guerre de nos ennemis ne doivent laisser que peu d'illusions sur ce qu'on a encore à craindre.

Quant à la filiale *Le Métal Déployé*, elle a travaillé au cours du dernier exercice dans des conditions relativement satisfaisantes, aussi le dividende a-t-il pu être légèrement augmenté.

Ajoutons enfin qu'après déduction des sommes nécessaires au service des obligations, le bénéfice brut ressort à 5.051.089 francs, report antérieur compris. Le Conseil a arrêté à la somme de 4 millions 156.444 francs les amortissements et provisions jugés indispensables. Il reste un bénéfice net disponible de 894.644 francs, permettant la distribution d'un dividende de 20 francs par action et de 2 fr. 40 par part bénéficiaire (net 19 fr. par action nominative, 18 fr. 271 par action au porteur,

2 fr. 28 par part nominative et 2 fr. 20 par part au porteur).

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a ensuite nommé administrateurs MM. J. de Gunzbourg, R. de Gunzbourg et Bousquet, et désigné MM. Guénard et Clairouins commissaires des comptes.

### GRANDE-BRETAGNE

**Bilan de la Banque d'Angleterre.** — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 11 juillet, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....	69.214.000	
Dette de l'Etat.....	11.015.100	
Autres garanties.....	7.434.900	
Or monnayé et en lingots.....	50.764.000	
	<u>69.214.000</u>	
Département de Banque		
Capital social.....	14.552.000	
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....	42.088.000	
Dépôts divers.....	126.103.000	
Traites à sept jours et diverses.....	24.000	
Solde en excédent.....	3.251.000	
	<u>186.018.000</u>	
Garanties en valeurs d'Etat.....	45.466.000	
Autres garanties.....	108.600.000	
Billets en réserve.....	29.284.000	
Or et argent monnayé en réserve.....	2.668.000	
	<u>186.018.000</u>	

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)**

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
23 mai 1917	55.076	88.896	178.724	161.655	34.830	19.48	5 %
30 —	55.100	89.015	176.920	160.135	34.535	19.51	»
6 juin	55.087	88.965	168.797	151.996	34.572	20.47	»
13 —	55.357	88.778	175.639	158.332	35.029	19.94	»
20 —	56.634	88.839	169.600	151.118	36.245	21.36	»
27 —	57.535	89.399	164.290	145.496	36.586	22.26	»
4 juillet	55.242	40.203	172.252	156.580	33.490	19.44	»
11 —	53.432	39.930	168.191	154.066	31.952	18.98	»

**Remaniement ministériel en Angleterre.** — Des modifications viennent de se produire dans le cabinet anglais. Sir Edward Carson, ministre de la marine, devient membre du cabinet de guerre sans portefeuille, en remplacement de M. Bonar Law, qui se consacre uniquement à ses fonctions de chancelier de l'Empire. M. Addison, ancien ministre des munitions, garde le rang de ministre sans portefeuille. Il est chargé d'étudier les questions de reconstructions après la guerre. M. Montagu devient secrétaire d'Etat pour l'Inde, en remplacement de M. Chamberlain, démissionnaire. M. Winston Churchill remplace M. Addison au ministère des munitions, et sir Eric Geddes devient premier lord de l'Amirauté, succédant à sir Edward Carson.

**Les prix du charbon réglementés.** — L'Economist de Londres analyse un ordre du contrôleur des charbons qui a fixé les prix auxquels le charbon pourra être exporté à partir du 28 juin dernier du Royaume-Uni. La réglementation adoptée a un caractère triple. Elle limite les prix auxquels le charbon pourra être vendu pour la consommation intérieure aux termes de la loi sur le prix du charbon. D'après cette loi, il est stipulé que le charbon,

au sortir du puits, ne pourra être vendu à 4 sh. par tonne au-dessus du prix que faisait le charbon de même qualité dans la période correspondante de l'année ayant pris fin en juin 1914, sauf avec la sanction du Board of Trade. Le Board of Trade, exerçant son pouvoir de révision, a élevé la limite fixée au-dessus de 4 sh. dans plusieurs districts de charbonnages et il pourra encore agir de même, s'il considère qu'une pareille augmentation est justifiée par les circonstances. Mais le contrôleur des charbons a prescrit la semaine dernière qu'aucun charbon ne sera vendu par les charbonnages pour la consommation dans le Royaume-Uni excepté aux prix maxima fixés par la loi sur le prix du charbon.

Le second point intéressant du système adopté est la fixation des prix auxquels le charbon sera vendu à la France et à l'Italie. Ces prix vont de 30 sh à 33 sh. la tonne. F.O.B. pour les meilleures qualités de charbon de soutes et de 20 sh. à 23 sh. par tonne pour les meilleures qualités de petit charbon. Gradués d'après leur valeur économique relative, ils sont en moyenne de plusieurs shillings par tonne plus élevés que les prix courants sur le marché. Le système adopté est donc virtuellement différent de celui qui a été en vigueur pour la fourniture des charbons à la France depuis juin 1916, car, d'après le système qui disparaît maintenant, il n'y avait qu'un seul prix maximum de 30 sh. pour les gros charbons, la qualité relative laissée de côté, et de 20 sh. pour les petits charbons. Les nouveaux prix fixés seront obligatoires, sans qu'il soit tenu compte des conditions courantes du marché, et l'on pense que les règlements fixant leur application seront assez puissants pour empêcher toutes les tentatives de les transgresser.

Le troisième caractère du projet adopté est d'établir des prix fixés pour les Alliés comme des prix minima auxquels le charbon sera fourni à tout autre pays que la France et l'Italie. Les contrats passés avant le 1<sup>er</sup> mai dernier ne subiront aucune atteinte et le charbon fourni à l'amirauté sera tout à fait tenu en dehors du projet adopté.

La promulgation de l'ordre du contrôleur a eu pour effet immédiat, d'après un correspondant de Cardiff, d'arrêter toutes les affaires. Pour le Pays de Galles du Sud et pour quelques-uns des autres charbonnages, la liste de l'échelle des prix a été publiée avant que la classification des charbonnages ait été établie pour le fonctionnement du règlement et toute affaire sera impossible jusqu'à ce que les acheteurs sachent quelle espèce de charbon ils peuvent acheter aux nouveaux prix. Certains charbons négociables, ne sont pas compris dans la cédule annexée et personne ne sait à quel prix ils peuvent être vendus ou achetés. D'autre part, la situation des soumissionnaires qui ont acheté aux bas prix avant le 1<sup>er</sup> mai et qui n'auront pas encore vendu est également obscure. Un grand nombre d'autres points importants, en principe et en pratique, devront être expliqués et exposés sous une forme autorisée avant que les marchés du charbon puissent s'accommoder au nouveau régime, aussi est-il à craindre que ceci ne demande quelque temps et qu'en attendant beaucoup de charbonnages puissent trouver difficile de continuer leur exploitation.

### RUSSIE

**La situation économique intérieure.** — Les efforts s'affirment et l'organisation intérieure s'accomplit petit à petit, en dépit des plus ardues difficultés. Sur la proposition du ministre de l'Agriculture, le gouvernement a décidé de réquisitionner tous les approvisionnement en foin du pays.

Le ministère du Commerce s'est occupé de la question de la mobilisation de l'industrie après la guerre. Le gérant du ministère a présenté au gouvernement un mémoire sur ce sujet, en insistant

sur la nécessité d'étudier ce problème dès maintenant, afin de ne pas être pris au dépourvu.

La section économique du Soviet de Pétrograd, de concert avec les délégués du Soviet de Moscou, a décidé d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation de plus en plus sérieuse de l'industrie métallurgique de Moscou. De son côté, le conseil permanent des industriels a adressé au gouvernement une déclaration dans laquelle il a déclaré inacceptable pour les industriels le projet de loi de la liberté des grèves, qui accorde trop de droits aux ouvriers et presque aucun aux industriels. Ceux-ci réclament la révision du projet avec la participation de leurs représentants.

Les journaux annoncent, d'autre part, que la Compagnie du Gaz de Pétrograd, Société française, aurait demandé au Conseil municipal de se charger de l'exploitation de l'entreprise.

**Bilan de la Banque de Russie.** — Le dernier bilan de la Banque de Russie, arrêté au 23 juin/6 juillet 1917, se compare ainsi avec le précédent :

	16/29 juin 1917	23 juin/6 juillet 1917	Comparaison
	(Millions de roubles)		
<b>Actif :</b>			
Or (lingots, monnaies et bons de l'administr. des Mines).....	1.481	1.480	- 1
Or à l'étranger.....	2.120	2.119	- 1
Billon d'argent et de cuivre.....	129	126	- 3
Effets escomptés.....	383	386	+ 3
Bons du Trésor à court terme.....	10.193	10.386	+193
Prêts sur titres.....	1.293	1.355	+ 62
— sur marchandises.....	50	50	»
— aux institutions de crédit populaire.....	70	71	+ 1
— agricoles.....	18	19	+ 1
— industriels.....	9	9	»
— aux Monts de Piété.....	17	18	+ 1
Effets protestés.....	1	1	»
Titres appartenant à la Banque	259	264	+ 5
Compte Emprunt de la Liberté.....	163	120	- 43
Divers.....	139	135	- 4
Solde du compte des succurs.....	429	263	-166
Total.....	16.754	16.782	+ 28
<b>Passif</b>			
Billets de banque émis, sauf ceux en caisse de la Banque (1).....	12.592	12.721	+129
Capital.....	55	55	»
Dépôts.....	27	32	+ 5
Comptes courants du Trésor.....	223	201	- 22
— spéciaux et consignations.....	619	609	- 10
— courants des particul.....	2.161	2.144	- 17
Mandats non acquittés.....	54	65	+ 11
Intérêts sur les opérations de l'exercice.....	525	529	+ 4
Sommes transitoires et divers.....	498	426	- 72
Total.....	16.754	16.782	+ 28

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 16/29 juin, à 166.007.000 roubles, et, au 23 juin/6 juillet 1917, à 153.844.000 roubles.

**Finances russes.** — L'agence de presse russe à Berne extrait d'un rapport du ministre des Finances au gouvernement provisoire d'intéressantes données sur la souscription des deux premiers mois à l'emprunt de la liberté, comparée à celle des deux premiers emprunts russes :

	Par intermédiaire des			
	Banques d'Etat	Banques privées	Caisses d'épargne	Di-vers
	(Millions de roubles)			
1 <sup>er</sup> Emprunt (ancien régime).....	149	269	244	28
2 <sup>e</sup> Emprunt (ancien régime).....	169	321	216	35
Emprunt de la Liberté (après la Révolution).....	241	737	163	11

Il résulte de ces chiffres que l'emprunt de la

liberté du gouvernement révolutionnaire a trouvé moins de succès auprès des classes populaires représentées par les souscripteurs des caisses d'épargne et des petits établissements de crédit, que les emprunts du gouvernement tsariste.

En revanche, la bourgeoisie a accordé un appui très large à l'emprunt de la liberté.

Toujours, en ce qui concerne les finances, signalons que le gouvernement provisoire a décidé de prélever en 1917 un impôt extraordinaire sur les personnes, institutions, sociétés et corporations soumises à l'impôt, dont le revenu imposable dépasse 10.000 roubles. Les revenus les plus élevés sont taxés à raison de 30 %.

Les nouvelles taxes d'impôt sur le revenu sont fixées dans les limites suivantes : 12 roubles d'impôt pour 1.000 — 1.100 r. de revenu et 120.000 r. pour 390.000 à 400.000 r. de revenu.

Les entreprises commerciales et industrielles dont les bilans, d'après la loi, n'ont pas besoin d'être publiés, ont à verser au fisc, selon le bénéfice, de 30 à 60 % de l'accroissement de leurs gains.

Les entreprises tenues à publier leurs bilans ont à verser 40 % de l'accroissement de leurs bénéfices lorsque ceux-ci ne dépassent pas 20 % du capital de fondation, et, lorsqu'ils le dépassent, 80 %.

L'impôt maximum des bénéficiaires du commerce et de l'industrie ne doit pas dépasser 90 %.

La politique financière du gouvernement provisoire s'inspire du souci de répartir l'impôt selon les moyens de chacun. L'imposition très forte des classes possédantes, spécialement les dures contributions imposées aux entreprises commerciales et industrielles qui avaient fait pendant la guerre des bénéfices exceptionnels répondent au sentiment de justice sociale qui a pris une grande consistance en Russie. En se procurant de nouvelles ressources et en développant celles qui existent déjà, l'Etat russe, qui dispose au demeurant de richesses naturelles énormes, parviendra certainement à limiter l'émission de papier-monnaie et à rétablir complètement le crédit du pays.

**Les charbonnages du Donetz.** — Le 6 juillet nous annonçons qu'en raison des exigences impérieuses de l'industrie houillère de Russie et de la nécessité de renforcer le transport de la houille dans les régions industrielles, le ministre du commerce avait soumis au gouvernement provisoire un projet relatif aux subsides financiers à accorder aux entreprises du bassin du Donetz.

Les avances proposées devaient s'élever à 20 millions de roubles pour un délai de huit mois moyennant un intérêt de 6 1/2 %. Nous pouvons actuellement compléter cette information.

D'après les déclarations du sous-secrétaire d'Etat, les avances de l'Etat aux charbonnages du Donetz seront faites aux conditions suivantes : Les prêts ne dépasseront pas 15 kopecks par poud extrait pendant le mois précédent ; ils porteront intérêt à 6 1/2 % ; le délai maximum de remboursement est de 8 mois. L'amortissement commencera deux mois après le versement, et se fera mensuellement par sixièmes, par le moyen d'une retenue sur le prix du charbon vendu.

### ITALIE

**Les dépenses de guerre.** — Le 11 juillet à la Chambre italienne, M. Carcano, ministre du Trésor, a déclaré que l'exercice 1916-17 a donné 3.462 millions de lire de recettes, soit 1.455.000.000 en plus que l'exercice 1914-1915 ; l'ensemble des recettes effectives de l'exercice actuel atteindra 4 milliards et demi.

Le ministre affirme que l'augmentation des recettes continuera également dans les exercices futurs ; il annonce que l'impôt sur les bénéfices extraordinaires de guerre, du 1<sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1915, a donné 248.000.000, dépassant de

beaucoup les prévisions. Il peut démontrer à l'aide de chiffres que tous les moyens nécessaires pour faire face à plusieurs nouveaux milliards de dettes, afin de couvrir les dépenses de la guerre, sont déjà prêts.

Les dépenses de guerre non couvertes par des recettes atteignent la somme de 20.066.000.000 de lire. On a couvert ces dépenses par des emprunts, des bons à l'étranger, des bons du Trésor, des avances des instituts de crédit et l'émission de billets.

Les Italiens émigrés ont envoyé plus de 200 millions, donnant preuve de leur dévouement à la patrie.

Pour l'avenir, le gouvernement persévérera dans son programme plusieurs fois approuvé par la Chambre, consistant à couvrir les dépenses par des opérations de crédit et à préparer préalablement l'augmentation des recettes pour couvrir l'augmentation des intérêts des anciennes et nouvelles dettes.

Des difficultés existent, mais elles sont de beaucoup inférieures à celles des pays ennemis et elles ne seront jamais telles que la ténacité et la virilité du peuple italien ne puissent pas les surmonter.

Tous les efforts tendent au but unique de conduire la guerre à une fin victorieuse.

M. Carcano conclut en disant qu'un brave de retour du Carso, trois fois blessé, a dit que la vie est très dure et la lutte âpre, mais qu'il désire ardemment retourner à sa place en première ligne pour accomplir son devoir. Tout sacrifice est léger lorsqu'il est fait pour libérer le monde de la prédominance de la barbarie et assurer les bienfaits de la paix à nos enfants. Voilà comment sent et raisonne, voici ce que doit être et ce qu'est l'âme italienne. De nombreux députés ont félicité l'orateur.

#### ÉTATS-UNIS

**Les crédits de guerre.** — De New-York, on mande que le président Wilson va demander au Congrès l'autorisation de consentir une nouvelle avance aux Alliés; cette avance serait de 25 milliards de francs.

Les disponibilités du récent emprunt de 15 milliards de francs seront épuisées dans trois ou quatre mois. On prévoit que cette somme pourra être obtenue sans difficultés et que l'émission aura lieu sur les mêmes bases que la précédente de 3 1/2 %.

D'autre part, notons qu'après un court débat, la Commission de l'armée du Sénat américain a approuvé à l'unanimité le projet du gouvernement déjà voté samedi par la Chambre, consacrant à l'aviation six cent quarante millions de dollars, soit 3 milliards 200 millions de francs.

Ces crédits permettront l'achat de milliers d'avions, dont l'apparition sur le front occidental sera successive et rapide.

Pour utiliser ce gigantesque matériel, il faudra un corps d'aviation extrêmement nombreux. Le recrutement en a été commencé, outre-mer, depuis assez longtemps déjà. Trois camps d'aviation ont été constitués à Dayton, à Detroit et à Champaign. Six ou sept sont en préparation.

De nombreux jeunes gens se sont présentés pour servir dans cette arme, et on estime aussi que 5.000 des jeunes gens qui sont dans les camps d'instruction des officiers de réserve pourront entrer dans l'aviation. Neuf universités ont ouvert des cours, où les futurs aviateurs reçoivent une instruction technique préliminaire.

#### ALLEMAGNE

**Un septième emprunt de guerre.** — D'après des informations de Berne un septième emprunt de guerre allemand aurait lieu vers la fin de septembre.

A cet effet, la *Diskonto Gesellschaft* informe déjà

sa clientèle qu'elle paiera un taux d'intérêts de 4 1/2 % net sur toute somme qui sera déposée jusqu'au premier versement à effectuer sur l'emprunt à émettre. Ces conditions ne s'appliquent qu'aux engagements pris pour souscrire au septième emprunt.

**Banque Impériale d'Allemagne.** — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 7 juillet 1917, accuse, sur celui du 30 juin 1917, les variations suivantes :

	30 juin 1917	7 juillet 1917	Compar.
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.457	2.458	+ 1
— argent.....	64	70	+ 6
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	450	441	- 9
Portefeuille d'es-compte.....	10.963	10.497	- 466
Avances.....	9	10	+ 1
Portefeuille titres....	105	118	+ 13
Circulation.....	8.699	8.717	+ 18
Dépôts.....	5.693	5.337	- 356

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).**

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1917	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 %
15 mai...	2.533	22	460	8.206	4.593	9.278	10	5
23 — ...	2.533	28	522	8.132	4.641	9.220	10	»
31 — ...	2.533	34	448	8.285	4.538	9.365	10	»
7 juin...	2.533	41	483	8.255	4.510	9.250	10	»
15 — ...	2.533	50	527	8.224	4.816	9.474	10	»
23 — ...	2.457	59	531	8.220	5.148	9.586	9	»
30 — ...	2.457	64	450	8.699	5.693	10.963	9	»
7 juillet.	2.458	70	444	8.717	5.337	10.497	10	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (*Darlehenskassenscheine*) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (*Reichskassenscheine*).

**L'alimentation dans les stations balnéaires.** — La question du ravitaillement dans les stations balnéaires des touristes étrangers à la localité fait l'objet du communiqué suivant de l'Office d'alimentation : « L'excédent des besoins ne sera pas couvert par des fournitures spéciales de l'Empire, car ce système rendrait nécessaire un double ravitaillement. Le ravitaillement en pain et farine sera réglé par les cartes de pain de voyage. Pour les produits à base de céréales et les œufs, un système de compensation sera institué. Les besoins supplémentaires de viande pourront être couverts par des abatages plus importants qui devront être communiqués à l'Office Impérial de la viande. Par suite de la pénurie de graisse, on ne pourra accorder des livraisons spéciales de beurre et de graisse que dans des cas tout à fait exceptionnels. La fourniture de sucre pour les voyageurs sera facilitée au moyen d'une carte d'échange de sucre. Quant aux pommes de terre, aux légumes et aux fruits, les administrations compétentes donneront le plus possible satisfaction aux demandes éventuelles. »

Ces déclarations ne paraissent pas très rassurantes à la presse, qui conseille « de ne pas se mettre en route, surtout avec des enfants, sans s'informer d'abord bien exactement des conditions alimentaires ».

Le *Tag* fait connaître des conditions dans quelques régions. « La Bavière — dit-il — s'est déjà signalée par une ordonnance assez xénophobe. Il

est question d'approvisionnements très limités. L'Etat déclare consentir à ce que, dans certaines circonstances, l'industrie hôtelière soit entièrement arrêtée. On se réserve le droit de surveiller les étrangers pour les empêcher de se livrer dans le pays à des achats illicites. Ces prescriptions font un effet fort pénible. Dans l'Allemagne centrale, tout semble mieux organisé. »

L'Office commercial de la ville de Cassel écrit : « La nourriture des étrangers est prévue. A condition qu'ils observent quelques prescriptions fort simples, ils recevront des vivres au même titre que les habitants du pays. Pourvu qu'ils aient des prétentions modestes, les touristes n'ont donc à redouter aucune difficulté. »

A Harz, on conseille aux étrangers d'apporter leurs cartes de pain, de beurre et de viande et de se faire envoyer tout le reste de chez eux. Dans le Mecklembourg, le ravitaillement paraît bien réglé. Cependant une correspondante écrit de Ribnitz : « Les étrangers ne sont pas prévus dans le ravitaillement des communes et les autorités centrales ne tiennent pas compte de l'industrie hôtelière. Tant que les étrangers ne nous feront pas restituer, par les autorités dont ils dépendent, les vivres qu'ils consomment chez nous, ils vivront sur le ravitaillement de la population, qui n'est pas de beaucoup aussi satisfaisant qu'on le croit communément. Nous regrettons donc de ne pouvoir nous montrer accueillants. » Le *Tag* conclut ainsi : « Quel que soit l'endroit où l'on compte voyager, il est prudent de s'informer à l'avance. »

**Relèvement des frais accessoires dans le trafic des chemins de fer allemands.** — Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les chemins de fer allemands poursuivent systématiquement le relèvement de tous les frais accessoires grevant le trafic. Parmi les décisions déjà prises à cet égard, il y a lieu de mentionner, entre autres, l'augmentation des *frais de stationnement des wagons* qui n'ont pas été chargés et déchargés en temps voulu. Ces frais ont été fixés depuis le 15 janvier dernier à 3 marks par wagon au lieu de 2 marks pour les premières vingt-quatre heures, à 6 marks au lieu de 3 marks pour les vingt-quatre heures suivantes et à 8 marks au lieu de 4 marks pour toute nouvelle fraction de vingt-quatre heures.

En ce qui concerne les *frais de chargement*, le tarif-marchandises allemand comptait jusqu'alors pour les opérations de manutention effectuées par ses ouvriers : pour le chargement ou le déchargement de céréales, légumes à cosses, son, malt et graines oléagineuses, en vrac, 6 pfennigs par 100 kilos ; pour le chargement ou le déchargement d'autres marchandises, 5 pf. par 100 kilos. Par suite de la hausse des salaires, l'administration des chemins de fer, jugeant que ces taxes sont devenues insuffisantes pour couvrir ses propres frais, les a modifiées comme suit depuis le 12 mars : 10 pf. par 100 kilos pour le chargement ou le déchargement des marchandises emballées, 15 pf. par 100 kilos pour les marchandises non emballées.

D'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il est perçu pour les *avis de l'expéditeur ou du destinataire* un droit de 50 pfennigs par expédition partielle et de 3 marks par charge complète et par lettre de voiture, alors que jusqu'à présent ces avis étaient remis sans frais. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> mai, le *droit pour la notification à l'expéditeur de l'encaissement de remboursement* a été porté de 10 à 20 pfennigs. Cette dernière augmentation est motivée par le relèvement de la taxe postale, le renchérissement des frais d'impression de la carte d'avis, ainsi que par la rémunération considérée insuffisante jusqu'ici du travail du chemin de fer.

D'autres augmentations de frais accessoires ont encore été annoncées, comme par exemple celles des taxes de soudure, des droits de grue, de place,

de pesage, de décommande des wagons, de location de bâches, des frais de désinfection, de la taxe sur la vente par le chemin de fer des objets restés en souffrance, puis l'introduction d'un droit pour la notification de la preuve de la livraison lorsque le délai est observé, la suppression de la réduction de taxe en cas d'utilisation de la charge normale des wagons, et enfin l'augmentation du prix de vente des imprimés représentant une valeur (formulaire de lettres de voiture et autres).

Mais toutes ces mesures seront loin de permettre de compenser les dépenses des chemins de fer, qui ont augmenté dans une proportion énorme depuis la guerre, et c'est pourquoi en Allemagne, comme dans les autres pays, la question du relèvement des tarifs-voyageurs et marchandises est plus que jamais à l'ordre du jour.

#### CHINE

**La situation politique.** — Le rétablissement de la République chinoise est maintenant un fait accompli.

Le général Chang-Tsun, malgré la garantie qui lui avait été donnée pour sa vie et ses biens, ainsi qu'à ses partisans, refusait de se rendre et organisa la résistance dans la ville de Pékin.

Les armées impériales furent complètement défaites et le général Chang-Tsun s'étant réfugié à la légation des Pays-Bas, les chefs républicains ont mis fin au combat dès le 12 juillet à midi.

L'ancien président de la République, Li Yuen Hong, a définitivement donné sa démission, et la présidence passe légalement au vice-président, Fong Kuo Tchang. Le cabinet sera présidé par le maréchal Touan Chi Jui, et les autres membres du cabinet, y compris Liang Chi Chao, partisan résolu de la guerre contre l'Allemagne, sont arrivés à Pékin.

De nouvelles preuves montrent que le mouvement monarchiste avait été soutenu par les Allemands. On assure que des officiers allemands, précédemment internés, ont aidé les insurgés monarchistes à se servir de leur artillerie contre les républicains.

#### Revue Commerciale

**Etat des cultures.** — Le ministère de l'Agriculture fait connaître la situation agricole au 1<sup>er</sup> juillet 1917 par la note suivante :

Le mois de juin a été caractérisé dans son ensemble par une température élevée. Des pluies orageuses ont été constatées indistinctement dans toutes les régions. Parfois, dans quelques départements, elles ont été accompagnées de grêle.

Ces conditions météorologiques ont été favorables à toutes les cultures ; pour celles d'entre elles qui avaient leur végétation en retard, elles ont pu ainsi regagner le temps perdu. Les travaux agricoles (sarclage, binage, buttage) ont pu se faire aussi dans d'excellentes conditions.

Les blés, dans leur ensemble, se sont améliorés ; ceux de printemps se trouvent même dans un état satisfaisant. Quant aux avoines et orges, les apparences sont belles. La moisson est commencée dans les départements méditerranéens.

Les pommes de terre, qui occupent dans un certain nombre de départements une superficie supérieure à celle d'avant-guerre, ont une végétation vigoureuse et promettent une bonne récolte.

Satisfaisant est d'une façon générale l'aspect des betteraves, quoique par endroits la levée se soit faite irrégulièrement.

La fenaison s'est poursuivie dans certaines régions dans de bonnes conditions ; moins bonnes dans d'autres. Les rendements sont variables : abondants dans quelques départements, bons dans certains autres, moyens et parfois inférieurs à la moyenne dans d'autres.

Mais et sarrasin se présentent bien.

La floraison de la vigne s'est généralement effectuée dans de bonnes conditions; la végétation est vigoureuse et les espérances sont bonnes, quoique le mildiou et certains insectes, la cochyliis notamment, aient fait leur apparition dans la plupart des régions viticoles. Les traitements anticryptogamiques et insecticides se sont multipliés dans la mesure du possible pour enrayer le développement de ces parasites partout où leur présence a été constatée.

Les fruits à cidre ne répondent pas partout aux promesses exceptionnelles de la floraison; cependant, dans la région du nord-ouest, de l'ouest, les apparences de bonnes récoltes persistent.

Les productions fruitières, quoique inférieures aux prévisions, seront encore néanmoins satisfaisantes. Quant aux cultures maraîchères, leur aspect est excellent.

**Métaux.** — Les besoins de métaux toujours croissants des nations alliées ont donné à l'industrie métallurgique une activité des plus importantes. Partout, tant en Europe qu'en Amérique et même au Japon et en Australie, des nouvelles usines se créent, afin de pourvoir aux demandes des armées alliées.

L'acier, qui de tout temps fut le métal le plus indispensable, est actuellement produit en grande quantité. Les Etats-Unis sont nos principaux fournisseurs, aussi la Chambre de commerce de New-York, comprenant la nécessité d'économiser ce métal, a-t-elle, dans un pressant appel au pays, déclaré que les besoins d'acier exigés par la guerre étant considérables, il n'en restait que très peu de disponible pour l'industrie privée. La Chambre de commerce conseille, en outre, aux industriels de remplacer l'acier par le bois ou un autre produit, tant que la production sidérurgique ne pourra pas être notablement augmentée, ainsi que d'effectuer leurs achats, autant que possible, localement, afin d'éviter la congestion des chemins de fer.

La production américaine de saumons de fer a été inférieure en juin, comparée avec celle du mois de mai; elle n'a atteint, en effet, que 3.270.055 tonnes anglaises, contre 3.417.340 le mois précédent.

Des cours très élevés sont également atteints par le cuivre. Les mines américaines n'ont pas vendu leur production aussi longtemps à l'avance que l'an dernier, et les gouvernements alliés n'ont pas encore fait leurs achats pour 1917. Seul, jusqu'à ce jour, le Secrétaire de la Marine de la République des Etats-Unis a placé des commandes pour 60 millions de livres, dont le prix a été provisoirement fixé à 25 cents la livre.

Le plomb et l'étain ont enregistré une hausse appréciable ces temps derniers. Mais les risques maritimes, l'augmentation du prix du fret, sont aujourd'hui les principales causes de la plus-value des cours.

Aux Etats-Unis, les exportations de plomb en 1916 ont été 23 fois plus importantes qu'en 1913, celles de l'étain l'ont été 54 fois. Elles représentent, au cours des quatre dernières années, les montants suivants :

	1913	1914	1915	1916
	(En milliers de dollars)			
Plomb.....	738	5.520	11.759	17.095
Etain.....	1.102	8.751	35.509	59.965

Le marché de Paris, en sympathie avec celui de Londres, est très ferme. Nous relevons les cours suivants : cuivre, lingots et plaques de laminage livrables au Havre ou à Rouen, 480 francs; étain Détroits, livrable au Havre, 795 francs, étain anglais de Cornouailles, livrable à Paris, 755 francs; zinc extra pur, 275 francs, toujours livrable au Havre ou à Paris, à l'acquitté, les 100 kilogs.

### Gours des Métaux à Londres

(La tonne de 1.016 kil. 048)

Métaux	18 juin	25 juin	2 juillet	9 juillet	16 juillet
	1917	1917	1917	1917	1917
	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.
Cuivre en barres :					
Disponible.....	130 10 0	130 10 0	130 10 0	130 10 0	130 10 0
A 3 mois.....	130 0 0	129 10 0	129 10 0	129 10 0	129 10 0
Etain : disponible..	249 5 0	243 0 0	243 15 0	246 10 0	245 5 0
à 3 mois...	247 0 0	239 0 0	237 10 0	242 0 0	239 15 0
Zinc : disponible ..	52 0 0	52 0 0	52 0 0	52 0 0	52 0 0
Plomb étrang. disp.	30 10 0	30 10 0	30 10 0	30 10 0	30 10 0

### PETITES NOUVELLES

Le *Crédit Mobilier Français* a reçu de la Chambre des Mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement du mois de juin 1917 a été de : 732.799 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, 26.925 onces d'or fin pour les mines des autres districts, soit un total de : 759.724 onces d'or fin d'une valeur de 3.227.101 livres sterling, contre 779.385 onces d'or fin d'une valeur de 3.310.618 livres sterling pour le mois de mai 1917, qui se décomposaient comme suit : 753.351 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, 26.034 onces d'or fin pour les mines des autres districts.

D'autre part, le nombre d'indigènes employés par les membres de l'Association relative à la main-d'œuvre au Witwatersrand et par les entrepreneurs a été de : 175.727 dans les mines d'or, 11.258 dans les mines de charbon, 5.369 dans les mines de diamant, soit ensemble 192.354.

Rappelons que la 15<sup>e</sup> manifestation du *Concours Lépine* comprendra trois parties :

- 1<sup>o</sup> Le Concours des nouveautés avec récompenses.
- 2<sup>o</sup> L'Exposition à côté du Concours pour la vente en gros.
- 3<sup>o</sup> Les comptoirs de vente des échantillons au détail seront autorisés pour les participants ou ayant participé au Concours et pour les exposants pour la vente en gros.

Le Règlement du Concours est adressé franco au siège social de l'Association des Petits Fabricants et Inventeurs français, 151, rue du Temple, à Paris. Téléphone : Archives 20-82.

Les adhésions sont reçues dès à présent et jusqu'au 1<sup>er</sup> août au siège social, et du jeudi 2 août au mardi 7 août, aux Salles du Jeu de Paume, dans le Jardin des Tuileries.

### Marché Financier

Paris, le 19 juillet 1917.

La tendance en clôture est moins bonne, surtout sur le marché en Banque, par suite de la faiblesse des valeurs russes. Bonne tenue de nos rentes.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :  
*Au Parquet.* — Au comptant : 3 %, 60,80 ; 5 %, 88,50 ; Banque de France, 5.210 ; Banque de Paris, 990 ; Crédit Foncier, 630 ; Crédit Lyonnais, 1.125 ; Actions Est, 775 ; P.-L.-M., 990 ; Midi, 940 ; Nord, 1.292 ; Orléans, 1.109 ; Ouest, 700 ; Transatlantique, 309 ; Boléo, 945 ; Penarroya, 2.150 ; Suez, 4.455 ; Extérieure, 103,70 ; Russe 5 % 1916, 76 ; Briansk, 345 ; Rio-Tinto, 1.738 ; Prowodnik, 290 ; Tréfileries du Havre, 230 ; Montbard-Aulnoye, 446 ; Etablissements Bergougnan, 1.335.

*Marché en Banque.* — Au comptant : Toula, 960 ; Maltzof, 471 ; Cape Copper, 128,50 ; Mount Elliott, 154 ; Spassky, 49,75 ; De Beers, 369 ; Modderfontein B, 225 ; Rand Mines, 96 ; Bakou, 1.352 ; Malacca ordinaire, 135,50 ; Financières des Caoutchoucs, 200.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Smart, imp.